



**RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DES PRODUCTEURS
AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

**Rencontre de dialogue sur les progrès réalisés dans
la mise en œuvre des engagements de Maputo**

Monrovia, 11 au 14 septembre 2013

**Les engagements de Maputo et les défis auxquels la
CEDEAO est confrontée à moyen et long terme**

Jacques Berthelot

Plan

I – L'ASS face à 5 défis : démographique, alimentaire, climatique, foncier et budgétaire

- 1.1 – Le défi démographique de la CEDEAO
- 1.2 – Le défi alimentaire de l'ASS et de la CEDEAO
- 1.3 – Les défis climatique et foncier de la CEDEAO

II – L'illusion de faire dépendre le développement agricole et la sécurité alimentaire de la CEDEAO des aides extérieures et des investissements agricoles privés

- 2.1 – La baisse des transferts de l'APD à l'agriculture d'ASS
- 2.2 – Le respect de l'engagement de Maputo ne correspond pas forcément à des ressources budgétaires nationales
- 2.3 – La fausse piste de la promotion des exploitations d'agribusiness dans la CEDEAO
- 2.4 – Les objectifs de croissance de la production à moyen terme sont irréalistes
- 2.5 – Cette stratégie du PDDAA implique le libre-échange, contrairement à l'objectif de souveraineté alimentaire de l'ECOWAP
- 2.6 – Il est irréaliste et dangereux de faire dépendre l'avenir à long terme de la sécurité alimentaire de la CEDEAO des financements extérieurs aux exploitations paysannes

III – Il est impératif de refonder l'ECOWAP sur la souveraineté alimentaire par une protection à l'importation garantissant des prix agricoles rémunérateurs

- 3.1 – Même sur la question cruciale des APE, l'Union Africaine est restée frileuse
- 3.2 – L'exemple des produits laitiers : comparaison du Kenya et de l'Afrique de l'Ouest
- 3.3 – La faible dépendance des pays occidentaux et émergents sur les produits alimentaires de base : céréales, produits laitiers, viandes
- 3.4 – La stratégie pour mettre en place des prix agricoles rémunérateurs dans la CEDEAO
 - 3.4.1 – Le TEC de la CEDEAO ne peut garantir des prix agricoles stables et rémunérateurs
 - 3.4.1.1 – Le TEC n'est pas consolidé à l'OMC
 - 3.4.1.2 – 13 EM de la CEDEAO ont aussi consolidé des "autres droits ou impositions" (ADI) d'un niveau élevé
 - 3.4.2 – La CEDEAO doit déposer d'urgence sa candidature à l'OMC
 - 3.4.3 – La CEDEAO pourra refonder alors sa protection sur des prélèvements variables

Les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine (UA) avaient fixé comme objectifs en juin 2003 à Maputo de porter à 10% au moins dès 2008 la part des Budgets nationaux consacrée aux investissements agricoles et à 6% par an la croissance de la productivité agricole. Où en est-on aujourd'hui dans l'Afrique subsaharienne (ASS), et plus précisément dans la CEDEAO, sur la base des statistiques disponibles de la FAO jusque fin 2011?

Le premier objectif ne s'est concrétisé que dans un nombre minime d'États. Selon le rapport d'évaluation du PDDAA de 2010, en moyenne pour les années 2003 à 2009 8 pays seulement ont atteint ou dépassé le premier objectif : Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Guinée, Malawi, Mali, Niger et Sénégal¹. Le Kenya y a été ajouté en 2011². Cependant le Global Food Policy Report de 2012 de l'IFPRI³ n'identifie que 6 pays d'Afrique subsaharienne (ASS) ayant dépassé 10% du budget en 2010 : Burkina Faso (10,8%), Ethiopie (17,5%), Malawi (23,2%), Mali (12,7%), Niger (12,1%) et Sénégal (13,9%), le Kenya n'y consacrant que 4,6% et le Ghana 0,5% mais la Guinée ne figure pas dans les tableaux d'indicateurs.

Nous allons évaluer dans quelle mesure ces engagements de Maputo, et plus largement l'ensemble des mesures préconisées par l'UA pour promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire à travers le PDDAA (Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine) du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), répondent aux multiples défis auxquels la CEDEAO est confrontée à long terme pour atteindre son objectif de sécurité alimentaire par la souveraineté alimentaire prévue par l'ECOWAP.

1) L'ASS face à 5 défis : démographique, alimentaire, climatique, foncier et budgétaire

1.1 – Le défi démographique de la CEDEAO

Les nouvelles projections démographiques moyennes des Nations Unies de 2012 soulignent le formidable défi auquel va faire face l'Afrique subsaharienne (ASS) d'ici 2050 et 2100, en particulier la CEDEAO. La population d'ASS passerait de 832 millions d'habitants (M hb) en 2010 à 2,075 Md hb en 2050 (+2,31%/an) et à 3,816 Md hb en 2100 (+1,23%/an de 2050 à 2100) tandis que celle de la CEDEAO passerait de 302 M en 2010 à 807 M en 2050 (+2,49%/an) puis à 1,622 Md en 2100 (+1,41%/an).

Comme la population mondiale passerait de 6,916 Md en 2010 à 9,551 Md en 2050 (+0,81%/an) puis à 10,854 Md en 2100 (+0,26%/an), le poids de celle d'ASS passerait de 12% du total mondial en 2010 à 21,7% en 2050 et 35,2% en 2100. Et le poids de la CEDEAO passerait de 4,4% en 2010 à 8,4% en 2050 et 14,9% en 2100. La population d'ASS dépasserait en 2050 celle de l'Inde (1,620 Md) plus celle des USA (401 M) et elle dépasserait de 52 M en 2100 le total Inde+Chine+UE28+USA+Brésil.

La population de la CEDEAO serait pratiquement égale à celle de l'UE28 dès 2030 et la dépasserait de 58% en 2050 tandis que, en 2100, elle dépasserait de 96 M le total UE28 (474 M) + Chine (1,086 Md).

Au sein de la CEDEAO le défi le plus énorme concerne le Niger dont la population serait multipliée par 4,4 de 2010 (15,9 M) à 2050 (69,4 M), hausse de +3,75%/an, et à 204 M en

¹ <http://resakss.wordpress.com/2010/04/23/resakss-me-report-for-caadp-presented-at-6th-caadp-pp/>

² <http://www.caadp.net/news/?m=201304>

³ <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/gfpr2012.pdf>

2100, soit une multiplication par 12,8 de 2010 à 2100! Cela tient à ce que le Niger a la population la plus jeune du monde (âge moyen de 15 ans). Viennent ensuite, par ordre décroissant, le Mali (+2,97%/an de 2010 à 2050, avec 45 M en 2050 et 101 M en 2100), la Gambie (+ 2,68%/an, à 4,9 M en 2050 et 7,4 M en 2100), le Nigéria (+2,57%/an, à 440 M en 2050 et 914 M en 2100), le Burkina Faso (+ 2,46%/an, à 41 M en 2050 et 75 M en 2100), le Sénégal (+2,35%/an, à 33 M en 2050 et 58 M en 2100).

Tableau 1 – Projections moyennes de la population mondiale et de la CEDEAO de 2000 à 2100

Millions d'habitants	2000	2010	2020	2030	2040	2050	TC/an 2010-50	2100	TC/an 2050-2100
Monde	6128	6916	7717	8425	9039	9551	0,81%	10854	0,26%
UE28	487,7	505,8	515,4	518,2	516,4	511,6	0,03%	474,3	-0,015%
USA	284,6	312,2	338	362,6	383,2	400,9	0,63%	462,1	0,28%
Chine	1280	1360	1433	1453	1435	1385	0,05%	1086	-0,49%
Inde	1042	1206	1353	1476	1566	1620	0,74%	1547	-0,09%
Afrique	808	1031	1312	1634	1999	2393	2,13%	4185	1,12%
Afrique du Nord	169,3	199,6	234,6	266,2	294,2	318,7	1,18%	369	0,29%
Afrique subsaharienne	639	831,5	1077,6	1368,2	1704,7	2074,5	2,31%	3816	1,23%
Afrique de l'Ouest	233,8	305,1	399,6	516	655	815	2,49%	1635	1,40%
Mauritanie	2,7	3,6	4,6	5,6	6,8	7,9	1,98%	12,4	0,91
CEDEAO	231	301,7	394,9	510,1	648,6	806,6	2,49%	1622,1	1,41%
Bénin	6,9	9,5	12,3	15,5	18,8	22,1	2,13%	32,9	0,80%
Burkina Faso	11,6	15,5	20,5	26,6	33,5	40,9	2,46%	75,3	1,23%
Cap Vert	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,66%	0,6	-0,28%
Côte d'Ivoire	16,1	19	23,8	29,2	35,4	42,3	2,02%	76,2	1,18%
Gambie	1,2	1,7	2,3	3,1	3,9	4,9	2,68%	7,4	0,83%
Ghana	18,8	24,3	29,7	35,3	40,7	45,7	1,59%	57,2	0,45%
Guinée	8,7	10,9	13,9	17,3	20,9	24,5	2,05%	35,8	0,76%
Guinée Bissau	1,3	1,6	2	2,5	3	3,5	1,98%	5,6	0,94%
Libéria	2,9	4	5,1	6,4	7,9	9,4	2,16%	15,9	1,06%
Mali	10,3	14	19,1	26	34,8	45,2	2,97%	100,8	1,76%
Niger	11	15,9	23,4	34,5	49,8	69,4	3,75%	203,8	2,18%
Nigéria	122,9	159,7	210,2	273,1	350,7	440,4	2,57%	913,8	1,47%
Sénégal	9,9	13	17,1	21,9	27,2	32,9	2,35%	58,2	1,15%
Sierra Leone	4,1	5,8	6,9	8,1	9,2	10,3	1,45%	13,9	0,60%
Togo	4,9	6,3	8,1	10	12,2	14,5	2,11%	24,7	1,07%

Source : Nations Unies, révision de 2012

Si ces projections moyennes seront forcément démenties par de multiples évènements, a fortiori de 2050 à 2100, l'horizon 2050 est assez fiable compte tenu de l'inertie des phénomènes démographiques. Cela pose des défis alimentaires considérables à l'ASS et notamment à la CEDEAO, qui imposent d'aller bien au-delà des recettes à court terme qui sont actuellement envisagées.

1.2 – Le défi alimentaire de l'ASS et de la CEDEAO

1.2.1 – Les déficits croissants des échanges alimentaires et agricoles totaux de l'ASS et de la CEDEAO

Selon la FAO, le déficit alimentaire (hors poissons) de l'ASS a été multiplié par 10 de 1995 (0,9 Md\$) à 2011 (9 Md\$), en hausse de 14,5% par an. Compte tenu d'une inflation moyenne de 7% durant cette période, la hausse a été de 7,5%/an en termes réels⁴. Comme la population a augmenté en moyenne de 2,5%/an, le déficit par habitant a augmenté en termes réels de 5%/an. Si on exclut les échanges nets de café+cacao+thé+épices – qui ne sont pas des produits alimentaires de base – le déficit alimentaire a été multiplié par 5,8 – de 3,424 Md\$ à 19,763 Md\$ –, en hausse de 10,9% par an, soit de 3,9%/an en termes réels et de 1,4%/an par habitant/an en termes réels.

⁴ <http://www.tradingeconomics.com/sub-saharan-africa/inflation-gdp-deflator-annual-percent-wb-data.html>

Pour la CEDEAO, le déficit (hors poissons) est passé de 348 M\$ en 1995 à 2,886 Md\$ en 2011, en hausse de 13,3% par an (4,9 fois plus vite que la population qui a augmenté de 2,7%/an). En estimant l'inflation moyenne à 5,5% (bien plus faible en zone franc, car lié à l'euro, que dans les pays anglophones), le déficit a crû de 7,8%/an en termes réels, soit de 5,1%/tête/an. Si on exclut les échanges nets de café+cacao+thé+épices, le déficit a été multiplié par 3,2 de 1995 (2,482 Md\$) à 2011 (7,994 Md\$), en hausse de 7,6% par an, soit de 2,1% en termes réels et aurait donc légèrement baissé par tête. Mais ces taux moyens de croissance du déficit, de la population et de l'inflation cachent des fortes disparités selon les pays.

Avec l'hypothèse optimiste que le déficit alimentaire (sans exclure café+cacao+thé+épices) augmenterait à l'avenir un tiers moins vite dans la CEDEAO que de 1995 à 2011 – soit de 8,87%/an –, il serait de 14,5 Md\$ en 2030 et de 79 Md\$ en 2050. De telles perspectives seraient insoutenables financièrement.

Sur les 9 pays considérés par l'Union Africaine (UA) comme ayant atteint l'objectif de Maputo de consacrer au moins 10% du Budget national à l'agriculture 7 sont des PMA dont 5 appartiennent à la CEDEAO, le Ghana faisant aussi partie des 2 non PMA.

Précisons les sources de calcul des échanges alimentaires et agricoles utilisées. Pour les échanges alimentaires, on se base sur l'indicateur "alimentation et animaux" de la FAO car son indicateur "alimentation, poissons exclus" ne tient pas compte des échanges de café, thé et épices mais seulement de ceux de cacao, ni des échanges d'animaux vivants et d'aliments du bétail (qui pourraient aussi être destinés à la consommation humaine). Mais aucun des deux indicateurs ne prend en compte les boissons qu'il a fallu rajouter. Mais comme l'indicateur "boissons" de la FAO ne tient pas compte des spiritueux, on les a identifiés sur Comtrade, pour lesquels la CEDEAO a eu un déficit moyen de 35,7 M\$ de 2006 à 2010 celui des 9 pays respectant les objectifs de Maputo ayant été de 12,6 M\$. On n'a pas pu identifier cependant les échanges de spiritueux pour l'ASS et l'Afrique. De même les échanges agricoles de la FAO ne tiennent pas davantage compte des spiritueux.

Le déficit des échanges alimentaires des 5 PMA de la CEDEAO respectant l'objectif de Maputo a augmenté en moyenne de 10,5%/an de 2003 à 2011 (tableau 2), bien moins cependant que les 38,9%/an de l'ensemble de la CEDEAO qui est passé d'un excédent de 182 M\$ à un déficit de 2,886 Md\$ en 2011, parce que le déficit du Nigéria a bondi de 1,179 Md\$ à 3,592 Md\$ (+14,94%/an). Compte tenu de la hausse de l'excédent alimentaire des 2 autres PMA (Ethiopie et Malawi), l'ensemble des 7 PMA a connu une légère hausse du déficit alimentaire de 1,43%/an. Par contre les 2 non PMA (Ghana et Kenya) sont restés excédentaires, l'excédent du Ghana augmentant de 12,1%/an et celui du Kenya baissant de 25,67%/an. Au total les 9 pays d'ASS respectant les critères de Maputo ont eu un déficit faible mais croissant de 5,26%/an. Si l'on ajoute le Ghana aux 5 PMA de la CEDEAO, ensemble leur déficit alimentaire a augmenté de 8,44%/an, ce qui est moins pire que la CEDEAO dans son ensemble.

Naturellement il faudrait aussi pondérer ces hausses et baisses du déficit alimentaire en éliminant les effets de l'inflation et de la croissance démographique. Par ailleurs une raison majeure de la hausse des déficits alimentaires tient à la flambée des prix des produits alimentaires de base importés à partir de 2006, essentiellement liée à la folle explosion de la production d'agrocarburants aux Etats-Unis (EU) et dans l'UE.

Tableau 2 – Déficit alimentaire de CEDEAO et des 9 pays d'ASS au Budget agricole conforme à Maputo

1000 \$	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TC2003/11
Burkina	-108960	-64720	-77299	-65893	-56621	-149406	-186205	-190426	-196703	-201421	-186630	-206795	15,37%
Guinée	-93328	-93623	-94520	-127247	-118769	-128959	-167379	-228011	-243559	-220855	-301294	-299022	11,27%
Mali	17484	-34694	-108573	-149379	-32397	-166911	-188808	-160817	-190706	-212305	-236803	-319305	9,96%
Niger	-4986	-51495	-53920	-52974	-81043	-149123	-122415	-100749	-182790	-128624	-119615	-110301	9,60%
Sénégal	-288055	-397379	-415597	-535730	-609572	-673973	-621880	-943577	-1382629	-854909	-885813	-1136316	9,85%
S-total AO	-477845	-641911	-749909	-931223	-898402	-1268372	-1286687	-1623580	-2196387	-1618114	-1730155	-2071739	10,51%
Ethiopie*	18796	67387	74877	352538	53535	111662	122361	225220	67738	121010	327199	442443	10,69%
Malawi*	50640	83954	58430	83801	57719	17076	28625	171341	681	34729	87084	285274	16,55%
S-total PMA	-408409	-625344	-733462	-1199960	-787148	-1139634	-1135701	-1227019	-2264806	-1704395	-1315672	-1344022	1,43%
Ghana*	226256	96875	195965	500562	492545	204775	629138	453059	316362	435379	129768	1248391	12,10%
Kenya*	462293	413818	525207	677865	583224	763539	831862	907339	1081622	538735	1204885	63177	25,67%
Tot. 9 pays	280140	-114651	-12290	-21533	288621	-171320	325299	133379	-866822	-730281	18781	-32454	5,26%
CEDEAO	-18857	-576127	266404	182473	-319432	-1391363	-1618916	-3468252	-3309219	-1482372	-2347979	-2885533	38,92%
ASS**	181884	-410231	-64306	-280367	-1435986	-2094132	-4278534	-5917257	-7293872	-5761482	-4741272	-8986136	54,25%
Afrique**	-6735359	-7449998	-7384340	-6002389	-8957458	-10269180	-13526881	-19640704	-26029527	-18688336	-21343783	-31937004	23,24%

Source: FAOSTAT; * pour ces pays hausse ou baisse de l'excédent et non du déficit

Toutefois, pour apprécier le déficit en produits alimentaires de base, le tableau 3 déduit les échanges nets de café+cacao+thé+épices (CCTE), essentiellement exportés, ce qui fait grimper le déficit alimentaire de la CEDEAO de 14,77%/an (de 201% sur 8 ans), de 3,410 Md\$ en 2003 à 10,266 Md\$ en 2011, soit une hausse de 7,380 Md\$ en 2011 par rapport au déficit n'excluant pas les CCTE. L'exclusion des CCTE n'a guère d'incidence sur le déficit des 5 PMA de la CEDEAO respectant l'objectif de Maputo puisqu'il augmente à peu près au même rythme qu'avec les CCTE (11%/an contre 10,55%/an) car ils n'en produisent pas mais doivent en importer un peu. Mais les 9 pays d'ASS conformes à l'objectif de Maputo enregistrent une hausse de leur déficit alimentaire de 17,86%/an (177% sur 8 ans) car 3 des 4 pays qui étaient largement excédentaires avec CCTE (Ethiopie, Ghana, Kenya) sont lourdement déficitaires car gros exportateurs de CCTE, seul le Malawi restant excédentaire car non producteur de CCTE. Si l'on ajoute le Ghana aux 5 PMA de la CEDEAO, ensemble leur déficit alimentaire a augmenté de 13,26%/an, un niveau proche de celui de la CEDEAO dans son ensemble.

Tableau 3 – Déficit alimentaire hors CCTE* : CEDEAO et 9 pays ASS au Budget agricole conforme à Maputo

1000 \$	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TC2003/11
Burkina	-103524	-62435	-74081	-61346	-51910	-143660	-180043	-182293	-193544	-195072	-175084	-194764	15,54%
Guinée	-99806	-97894	-96182	-130081	-137140	-166723	-219305	-276093	-240233	-215127	-319484	-335061	12,55%
Mali	35008	-19265	-92328	-126451	-17606	-151950	-172272	-141278	-163564	-174744	-197669	-279755	10,44%
Niger	-1117	-47281	-45060	-46554	-73910	-143252	-114913	-89428	-171125	-136549	-121010	-99393	9,94%
Sénégal	-270362	-380053	-402395	-515437	-592895	-665312	-690886	-994590	-1417760	-839363	-892378	-1116530	10,14%
S-total AO	-439801	-606928	-710046	-879869	-873461	-1260897	-1377419	-1683682	-2186226	-1560855	-1705625	-2025503	10,99%
Ethiopie*	-238638	-203444	-88638	-539020	-219982	-248640	-225371	-201872	-562733	-495886	-373172	-436431	-2,61%
Malawi*	5313	43471	-99855	39005	6980	-34122	-9391	112038	-40879	-44904	-39906	184339	21,43%
S-tot PMA	-673126	-766901	-898539	-1379884	-1086463	-1543659	-1612181	-1773516	-2779838	-2101645	-2118703	-2277595	6,46%
Ghana	-228455	-321485	-351264	-290637	463185	-675381	-552134	-590878	-720887	-715510	-849062	-1144682	18,69%
Kenya	-151361	-118850	-758	115251	31530	74813	41637	50055	-4777	-553288	-132249	-878089	30,90%
Tot. 9 pays	-1062942	-1207236	-1250561	-1555270	-1518118	-2144227	-2122678	-2314339	-3605502	-3370443	-3100014	-4300366	17,86%
CEDEAO*	-1980517	-2651173	-2861228	-3409830	-3825655	-4846617	-5437483	-7024402	-7827187	-7310250	-8056159	-10265694	14,77%
ASS	-3349653	-3779053	-4590812	-5275110	-6477679	-7328882	-9924601	-11887626	-14552651	-14307844	-13817152	-19762693	17,95%
Afrique	-9748090	-10358794	-11456644	-10611855	-13594940	-15006909	-18623895	-24903883	-32045031	-26166462	-29306508	-41133430	18,45%

Source: FAOSTAT; * café+cacao+thé+épices; ** pour ces pays hausse ou baisse de l'excédent ou baisse du déficit

Malgré ces déficits alimentaires croissants le total des 9 pays a vu augmenter l'excédent des échanges agricoles de 5,93%/an (58% sur 8 ans) – compte tenu notamment des exportations de café-cacao du Ghana et de celles de fleurs coupées du Kenya – et l'ensemble des 7 PMA a vu baisser son déficit agricole de 4,11%/an, malgré la hausse du déficit de 16,83%/an (247% sur 8 ans) des 5 PMA de la CEDEAO car les 4 autres pays (2 PMA et 2 non PMA) ont vu croître leur excédent (tableau 4). Mais la CEDEAO dans son ensemble a augmenté son déficit agricole de 10,19%/an, passant d'un excédent de 859 M\$ en 2003 à un déficit de 1,008 Md\$ en 2011. Si l'on ajoute le Ghana aux 5 PMA de la CEDEAO, leur déficit agricole a augmenté de 38,84%/an, donc ils ont fait moins bien que la CEDEAO dans son ensemble.

Et l'ASS a vu bondir son déficit agricole de 32,12%/an, passée d'un excédent de 897 M\$ en 2003 à un déficit de 7,428 Md\$ en 2011 tandis que le déficit de l'Afrique a augmenté de 25,40%/an, passant de 5,871 Md\$ en 2003 à 35,902 Md\$ en 2011, du fait de l'Afrique du Nord.

Tableau 4 – Soldes des échanges agricoles des 9 pays dont le Budget agricole est conforme à Maputo

1000 \$	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TC2003/11
Burkina	-61169	31382	24877	167535	182780	27869	17666	29286	-36217	51522	55965	78411	-9,05%
Guinée	-120837	-119068	-128725	-167476	-166958	-196050	-231620	-270313	-262738	-237318	-321664	-321820	8,51%
Mali	143742	108406	35969	179762	288380	65462	29132	-13857	-69471	-201977	-185544	-160447	8,30%
Niger	-28744	-88588	-95185	-108791	-122850	-195976	-171453	-149532	-239140	-215128	-183655	-182498	6,68%
Sénégal	-242197	-379055	-400195	-556661	-662117	-734269	-738777	-1069395	-1598761	-903094	-875435	-1099286	8,88%
S-total AO	-309205	-446923	-563259	-485631	-480765	-1032964	-1095052	-1473811	-2206327	-1505995	-1510333	-1685640	16,83%
Ethiopie*	11351	96323	138800	236554	157281	318412	307332	492355	2607	124100	547362	582160	-16,79%
Malawi*	381296	317177	154987	309215	299143	306761	434400	593256	505301	757736	815340	808231	12,76%
S-tot. PMA	83442	-226069	-269472	-412970	-24341	-407791	-353320	-388200	-1703633	-624159	-147631	-295249	-4,11%
Ghana*	210130	-12360	173277	521623	465470	148094	584103	373509	204135	363929	19977	1279259	11,87%
Kenya*	514177	495496	527261	844821	797039	942625	1072412	1117943	1321758	861673	1404700	527176	-5,72%
9 pays	807749	257067	431066	953474	1238168	682928	1303195	1103252	-177740	601443	1277046	1511186	5,93%
CEDEAO	424844	-276323	485799	859465	346823	-959727	-1297162	-3123977	-3232230	-1638177	-2072447	-1007928	10,19%
ASS	1487797	777047	549179	896868	-103731	-1081637	-3674119	-6101175	-7725243	-5409255	-5064584	-7427924	32,12%
Afrique	-6571617	-7670565	-7733588	-5871166	-8448365	-10506046	-13769527	-22018131	-30755053	-21449395	-26868645	-35902365	25,40%

Source: FAOSTAT; * pour ces pays hausse ou baisse de l'excédent ou baisse du déficit

Si l'on considère les échanges agricoles CCTE exclus, le déficit des 9 pays de Maputo a augmenté de 3,31%/an, ce qui résulte à la fois de la hausse de 14,82% du déficit des 5 PMA de la CEDEAO, un niveau proche de la situation précédente sans exclure les CCTE puisqu'ils n'en produisent pas, et du fait que les excédents de l'Ethiopie, du Kenya et du Malawi se sont améliorés car ils dépendent peu des CCTE, contrairement au Ghana. Mais le déficit agricole de la CEDEAO augmente 50% plus vite qu'avec CCTE, de 15%/an contre 10,2%/an. Si l'on ajoute le Ghana aux 5 PMA de la CEDEAO, leur déficit agricole a augmenté de 16,62%/an, donc ils ont fait moins bien que la CEDEAO dans son ensemble.

Tableau 5 – Soldes des échanges agricoles hors CCTE des 9 pays dont le Budget agricole est conforme à Maputo

1000 \$	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TC2003/11
Burkina	-70112	-14152	-35033	48442	53252	11590	-43315	-173432	-229640	-186726	-249964	78411	6,20%
Guinée	-127315	-123339	-130387	-170310	-185329	-233814	-283546	-318396	-269412	-241213	-350707	-321820	8,28%
Mali	161266	123835	52214	202690	303171	80423	45668	5682	-42329	-164375	-146360	-160447	7,56%
Niger	-24875	-84374	-86325	-102371	-115717	-190105	-163951	-138211	-227475	-197835	-176552	-182498	7,49%
Sénégal	-224504	-361729	-386993	-536368	-645440	-715595	-721779	-1047289	-1572294	-874693	-854835	-1099286	9,38%
S-total AO	-285540	-459759	-586524	-557917	-590063	-1047501	-1166923	-1671646	-2341150	-1664842	-1778418	-1685640	14,82%
Ethiopie*	-246083	-232380	-24715	-423036	-116236	-41890	-40400	65263	-487602	-250776	-153030	582160	-11,43%
Malawi*	335969	276694	113562	264419	248404	255563	396384	533953	465103	678103	688350	808231	14,99%
S-tot. PMA	-195654	-415445	-497677	-716534	-457895	-833828	-810939	-1072430	-2363649	-1237515	-1243098	-295249	-10,49%
Ghana*	-244581	-430720	-373952	-269576	-490260	-732062	-597169	-670428	-833114	-786960	-944828	-1145030	19,82%
Kenya*	-99477	-37172	1296	282207	245345	253899	282187	260659	235359	-230350	67566	527176	8,12%
Tot. 9 pays	-539712	-883337	-870333	-703903	-702810	-1311991	-1125921	-1482199	-2961404	-2254825	-2120360	-913103	3,31%
CEDEAO	-1499501	-2339753	-2637516	-2738601	-3149519	-4411631	-5013855	-6854773	-7640965	-7433714	-7729218	-8393316	15,03%
ASS	-2043834	-2591823	-3977376	-4097910	-5145364	-6316387	-9320200	-12071467	-15217427	-13955758	-14142557	-7427924	7,72%
Afrique	-9584442	-10579409	-11805941	-10480667	-13085787	-15243775	-18866555	-27281233	-37003962	-28927662	-34833463	-35902365	16,64%

Source: FAOSTAT; * pour ces pays hausse ou baisse de l'excédent ou baisse du déficit

Pour conclure, ces 9 pays ayant atteint l'objectif de Maputo n'ont pas évité la hausse de leurs déficits alimentaire et agricole, surtout si l'on exclut les échanges de CCTE, et les 6 pays de la CEDEAO ayant respecté l'objectif de Maputo ont fait moins bien que la CEDEAO dans son ensemble. On ne peut évidemment pas dire que cet objectif de Maputo a été la cause de leurs déficits des échanges mais qu'il est très loin d'être suffisant pour améliorer leur situation.

1.2.2 – Les principaux déficits alimentaires de la CEDEAO de 2000 à 2011

Le tableau 6 montre l'évolution des déficits des principaux produits alimentaires de la CEDEAO de 2000 à 2011. Si le déficit global a augmenté à un taux énorme c'est parce que le déficit était très faible en 2000 car le taux de croissance n'a été que de 17,5% de 2001 à 2011.

Les céréales sont de très loin le principal poste déficitaire puisqu'il dépasse de 1 Md\$ en 2011 celui cumulé du sucre+produits laitiers+huiles+viandes+boissons et est presque le double (1,9 fois) du déficit alimentaire total, lequel n'est pas plus élevé du fait des exportations nettes de CCTE et fruits. C'est pourquoi on analysera en détail plus loin l'évolution de la production et des importations nettes de céréales.

Tableau 6 – Importations nettes des principaux produits alimentaires de la CEDEAO de 2000 à 2011

M \$	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TC2000-11
Total	-19	-576	266	182	-319	-1391	-1619	-3468	-3309	-1482	-2348	-2886	57,9%
Céréales	-1183	-1524	-1495	-1836	-2060	-2606	-2646	-3336	-4529	-4025	-3949	-5463	14,9%
Sucre	-222	-405	-462	-362	-348	-503	-663	-613	-742	-807	-1110	-1197	16,6%
Prod. laitiers	-303	-331	-328	-445	-551	-651	-684	-1095	-892	-701	-962	-1114	12,6%
Huiles	-130	-228	-295	-421	-491	-613	-695	-1038	-1166	-1156	-1278	-982	20,2%
Viandes	-89	-80	-138	-202	-240	-280	-2530	-313	-421	-388	-438	-648	19,8%
Boissons	-79	-97	-90	-164	-179	-188	-271	-320	-275	-317	-386	-530	18,9%

1.2.3 – Evolution de la production agricole et alimentaire de la CEDEAO et des pays respectant Maputo

La déclaration de Maputo avait aussi fixé comme objectif d'accroître la productivité agricole de 6% par an. Ce concept de productivité peut s'entendre au sens large de la production agricole ou alimentaire ou, au sens strict, de la production par actif agricole ou par hectare. Comme les surfaces effectivement cultivées sont inconnues, d'autant qu'il y a beaucoup de cultures associées, on se limitera à la productivité par actif agricole.

Au sens large les tableaux 7 et 8 comparent l'évolution de la production agricole et de la production alimentaire en prix constants (de 2004-06) et des taux de croissance moyens annuels de 2003 à 2011. Il n'y a pas de différences significatives entre les taux de croissance des deux productions puisque la production alimentaire forme la majeure partie de la production agricole. Pour l'ensemble des 9 pays de Maputo, l'on est assez loin de l'objectif de 6%/an de croissance puisque l'on n'a observé que 4,40% pour la production agricole et 4,53% pour la production alimentaire. Les taux de 5 PMA de la CEDEAO n'ont été en moyenne que de 3,12% et 3,51% respectivement. Seul le Mali a atteint 6,04% pour la production alimentaire mais 4,68% seulement pour la production agricole, sans doute du fait de la baisse de la production de coton.

Pour la CEDEAO dans son ensemble les taux moyens n'ont été que de 2,43% et 2,62% respectivement, moins bien que les 6 pays de la CEDEAO ayant respecté les objectifs de Maputo (avec le Ghana) : de 3,47% et 3,72%. Soulignons incidemment que le document préparatoire à la conférence de Ouagadougou des 26 au 30 juin 2013 sur l'évaluation des PNIA indique que, en Afrique de l'Ouest, "La production agricole, toutes spéculations confondues, s'est accrue à un taux moyen de 3,7% par an, contre une moyenne mondiale de 2,2% entre 1980 et 2010"⁵. Ce qui est sûr c'est que, de 2003 à 2011, elle n'a augmenté que de 2,43%/an.

Tableau 7 – Croissance de la production agricole aux prix de 2004-06 des 9 pays d'ASS conformes à Maputo

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TC2003/11
Burkina	1409568	1791207	1843502	2082270	1952466	2216349	2273128	1828225	2441628	2165629	2469969	2196632	0,67%
Guinée	1426631	1422922	1495820	1565393	1634873	1676547	1683751	1741112	1831254	1810503	1883083	1956635	2,83%
Mali	1727222	2086174	2015927	2438593	2338012	2517469	2515936	2741361	3041838	3347633	3462179	3515215	4,68%
Niger	1536170	1790812	1946028	2083183	1916921	2190073	2360747	2506098	3015488	2455360	3333322	2898212	4,21%
Sénégal	1152461	1102742	745120	1030267	1027290	1203218	1045079	937261	1399893	1527758	1664360	1193027	1,85%
S-tot AO	7252052	8193857	8046397	9199706	8869562	9803656	9878641	9754057	11730101	11306883	12812913	11759721	3,12%
Ethiopie	5208233	5753285	6188685	6407971	6736832	7366023	7638659	7879476	8548383	8763600	9082923	10172904	5,95%
Malawi	1799445	1951023	1523951	1735241	1802804	1555084	2109439	2408797	2449161	2856205	2825343	2936806	6,80%
S-tot PMA	14259730	15898165	15759033	17342918	17409198	18724763	19626739	20042330	22727645	22926688	24721179	24869431	4,61%
Ghana	4155375	4289693	4690305	4854444	5076991	5210837	5348159	5247982	5854659	6336610	6486597	6698493	4,11%
Kenya	4349833	4820225	5054561	5151162	5157177	5816405	6339660	6639874	6449714	6750917	7217496	7014570	3,94%
Tot 9 pays	22764938	25008083	25503899	27348524	27643366	29752005	31314558	31930186	35032018	36014215	38425272	38582494	4,40%
CEDEAO	45582607	46452520	48194815	50999322	53252385	55700410	57465377	55016090	60286540	56071228	61833927	61775362	2,43%
ASS	98602268	101085129	105230032	108833343	112963245	117984877	122003786	121338353	129577934	128410284	13795360	141000186	3,29%
Afrique	133662773	136812520	142551793	150499177	155294558	161255416	168389472	166968002	176971877	178516261	186614621	190791204	3,01%

⁵ http://www.hubrural.org/IMG/pdf/agenda_revise_atelier_pnia_ecowap_ouaga-26-30_juin_vf_rev.pdf

Sénégal –, mais est resté stable pour l'ensemble de la CEDEAO. Mais le niveau de production et de l'indice dépendent beaucoup des aléas climatiques, variables d'une année à l'autre.

Quant à l'évolution de la productivité agricole les tableaux 10 et 11 la mesurent par la production agricole et la production alimentaire en dollars constants de 2004-06 par actif agricole. La production par actif n'a augmenté que de 1,46% par an de 2003 à 2011 pour les 9 pays de Maputo pour la production agricole et de 1,96% pour la production alimentaire, bien loin des 6% recherchés et, pour les 5 PMA de la CEDEAO, de respectivement 0,32% et 0,73%. On est vraiment très loin des 6% espérés et même bien en deçà des taux de croissance de la population. Par conséquent le fait que ces 9 pays aient consacré plus de 10% de leur budget à l'agriculture n'a manifestement pas produit les effets attendus. Pour l'ensemble de la CEDEAO elle a augmenté de respectivement 1,47% et 0,92%. Au Burkina Faso la production a même baissé de respectivement 2,60%/an et 2,64%/an.

Tableau 10 – Production agricole aux prix de 2004-06 par actif agricole des pays d'ASS conformes à Maputo

En \$/an	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TC2003/11
Burkina	283	348	347	379	344	378	375	292	378	324	358	307	-2,60%
Guinée	430	423	440	455	469	474	470	479	495	482	491	500	1,19%
Mali	727	860	809	953	889	932	908	964	1045	1124	1136	1126	2,11%
Niger	496	560	590	612	547	606	633	652	760	599	787	662	0,99%
Sénégal	393	367	242	326	317	362	306	267	388	411	436	303	-0,91%
5 PMA	434	478	458	510	478	515	505	485	568	532	586	523	0,32%
Ethiopie	217	232	242	243	248	264	268	268	284	2846	287	314	3,26%
Malawi	461	490	376	420	429	362	481	534	528	599	576	580	4,12%
S-tot PMA	319	346	331	361	344	362	362	357	401	392	420	402	1,35%
Ghana	868	877	937	949	971	975	979	933	1014	1070	1068	1075	1,57%
Kenya	404	438	448	446	437	483	515	531	506	520	546	520	1,94%
Tot 9 pays	378	404	401	424	411	433	438	434	469	469	494	476	1,46%
CEDEAO	1085	1090	1115	1162	1196	1232	1251	1177	1269	1160	1256	1232	1,47%
Nigeria	2066	2075	2181	2300	2471	2585	2702	2534	2702	2363	2656	2688	1,97%
ASS	624	628	640	649	659	674	684	667	697	677	712	713	1,18%
Afrique	754	758	775	802	810	825	847	824	857	848	870	872	1,05%

Toutefois la production n'a pas été bonne en 2011, les tableaux 7bis et 8bis présentent l'évolution sur des moyennes triennales, de 2002-04 à 2009-11. Les résultats de la CEDEAO sont de 0,7% et 0,9% mais ils sont meilleurs pour les 6 pays de Maputo (1,77% et 2,1%).

Tableau 10bis – Production agricole aux prix de 2004-06 par actif agricole de 2002-04 à 2009-11 des 9 pays Maputo

	2002	2003	2004	Moyenne	2009	2010	2011	Moyenne	TC2003/11
Burkina	347	379	344	357	324	358	307	330	-1,12%
Guinée	440	455	469	455	482	491	500	491	1,09%
Mali	809	953	889	884	1124	1136	1126	1129	3,56%
Niger	590	612	547	583	599	787	662	683	2,29%
Sénégal	242	326	317	295	411	436	303	383	3,80%
5 PMA	458	510	478	482	532	586	523	547	1,82%
Ethiopie	242	243	248	244	2846	287	314	1149	
Malawi	376	420	429	408	599	576	580	585	
S-tot PMA	331	361	344	345	392	420	402	405	
Ghana	937	949	971	952	1070	1068	1075	1071	1,70%
Kenya	448	446	437	444	520	546	520	529	
Tot 9 pays	401	424	411	412	469	494	476	480	
CEDEAO	1115	1162	1196	1158	1160	1256	1232	1216	0,70%
Nigeria	2181	2300	2471		2363	2656	2688		
ASS	640	649	659		677	712	713		
Afrique	775	802	810		848	870	872		

Tableau 11 – Production alimentaire aux prix 2004-06 par actif agricole des pays d'ASS conformes à Maputo

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TC2003/11
Burkina	252	317	304	337	299	317	308	258	319	285	318	272	-2,64%
Guinée	406	405	423	436	452	458	452	460	477	463	473	482	1,26%
Mali	665	716	704	806	757	832	840	925	1011	1088	1096	1057	3,45%
Niger	491	557	588	611	545	604	631	650	758	596	785	660	0,97%
Sénégal	389	360	235	316	310	356	297	259	381	407	431	298	-0,73%
5 PMA	409	443	425	470	441	477	470	464	540	511	564	498	0,73%
Ethiopie	202	218	231	232	239	254	255	253	268	269	273	297	3,14%
Malawi	404	442	326	369	370	313	420	475	457	511	505	509	4,10%
S-tot PMA	297	321	311	332	325	342	349	350	385	379	401	390	2,03%
Ghana	861	871	933	945	967	969	974	928	1008	1063	1061	1068	1,54%
Kenya	363	396	408	407	395	441	477	488	469	485	505	482	2,14%
Tot 9 pays	354	378	377	393	387	408	420	419	448	451	471	459	1,96%
CEDEAO	1035	1040	1067	1113	1149	1184	1208	1140	1232	1126	1220	1198	0,92%
Nigeria	2036	2045	2150	2266	2436	2546	2662	2500	2668	2333	2615	2661	2,03%
ASS	591	595	609	619	628	643	656	639	669	650	685	685	1,27%

Tableau 11bis – Croissance de la production alimentaire par UTA aux prix 2004-06 de 2002-04 à 2009-11 des 9 pays Maputo

	2002	2003	2004	Moyenne	2009	2010	2011	Moyenne	TC2003/11
Burkina	304	337	299	313	285	318	272	292	-0,99%
Guinée	423	436	452	437	463	473	482	473	1,14%
Mali	704	806	757	756	1088	1096	1057	1080	5,23%
Niger	588	611	545	581	596	785	660	680	2,27%
Sénégal	235	316	310	287	407	431	298	379	4,05%
5 PMA	425	470	441	445	511	564	498	524	2,36%
Ethiopie	231	232	239	234	269	273	297	280	
Malawi	326	369	370	355	511	505	509	508	
S-tot PMA	311	332	325	323	379	401	390	390	
Ghana	933	945	967	948	1063	1061	1068	1064	1,66%
Kenya	408	407	395	403	485	505	482	491	
Tot 9 pays	377	393	387	386	451	471	459	460	
CEDEAO	1067	1113	1149	1110	1126	1220	1198	1181	0,89%
Nigeria	2150	2266	2436	2284	2333	2615	2661	2536	
ASS	609	619	628	619	650	685	685	673	

En outre on s'interroge sur la fiabilité des valeurs absolues de la productivité du travail agricole et alimentaire de la CEDEAO puisqu'elles sont très supérieures à celle des autres pays, et cela est dû aux niveaux considérables du Nigéria qui est de 2661 \$ et 2668 \$ respectivement en 2011, ce qui résulte sûrement soit d'une surestimation de la production soit d'une sous-estimation du nombre d'actifs agricoles. Cette surestimation apparaît évidente quand on compare avec les niveaux de production alimentaire par actif d'Afrique du Nord (2348 \$ en 2011) et a fortiori de l'ensemble de l'ASS (685 \$ en 2011) et de l'Afrique (844 \$).

1.2.3 – Evolution de la production et du déficit croissant des échanges de céréales

Les tableaux 12 et 13 comparent l'évolution de la production et des importations nettes (déficit) de céréales dans l'ASS et la CEDEAO, dont de blé, de riz et de maïs, de 2000 à 2012 (2011 seulement pour les échanges), ainsi que les importations nettes par habitant.

On voit que les importations nettes en volume de toutes céréales ont augmenté en moyenne de 2000 à 2011 57% plus vite que la production en ASS (de 5,16%/an contre 3,28%/an) et 124% plus vite (5,50%/an contre 2,54%/an) et que les importations nettes en valeur ont augmenté nettement plus qu'en volume, mais il faudrait tenir compte de l'inflation et de la variation des taux de change. Et les importations en volume par habitant ont augmenté de 2,42%/an en ASS et de 2,95%/an dans la CEDEAO.

Tableau 12 – Production et échanges de céréales d'Afrique subsaharienne de 2000 à 2012

1000 t	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TC2000-11
Céréales totales														
Production	80226	79856	83297	86909	89324	97949	100429	97915	112889	106311	119548	114468	121462	3,28%
Déficit	14877	15872	19004	19878	20462	21077	23751	22685	21911	26775	24369	25866		5,16%
" en M\$	2743,7	2844,2	3214,7	3896,5	4590,3	5080	6202,2	6805,5	9063,7	8909	8352	11090		13,54%
Blé et farine équivalent-blé														
Production	4384	4947	4703	4054	4264	5130	5311	5243	5214	5342	5676	5968	5920	2,84%
Déficit	8978	8027	9251	10221	10509	12672	12155	11500	11813	15409	15666	17448		6,23%
" en M\$	1267	1220	1378	1866	2176	2410	2493	3258	4129	4105	4385	6284		15,67%
Riz (production de paddy convertie en riz au taux de 65%)														
Production	11443	11380	11463	12288	12617	14100	15201	14082	17027	17934	21510	20344	20675	5,37%
" riz	7438	7397	7451	7987	8201	9165	9881	9153	11068	11657	13982	13223	13439	5,37%
Déficit	4681	6586	6879	7884	7764	8322	8411	8903	8320	8590	8049	9734		6,88%
" en M\$	1225	1422	1375	1714	2009	2523	2633	3066	4601	4098	3756	5192		14,03%
Maïs														
Production	37657	35182	38112	38856	41091	42827	42729	41716	51365	51943	57280	58605	62303	4,10%
Déficit	816	911	2426	1408	1715	-567	2426	1769	760	1927	-10	-1812		excédent
" en M\$	180	154	401	250	316	43	871	362	55	413	4	-581		"
Population (en 1000 hb)														
	638974	655843	673157	690929	709169	728004	747587	767697	788349	809555	831464	853747		2,67%
Déficit (importations nettes) par habitant														
Total	23,3	24,2	28,2	28,8	28,9	29	31,8	29,6	27,8	33,1	29,3	30,3		2,42%
Blé	14,1	12,2	13,7	14,8	14,8	17,4	16,3	15	15	19	18,8	20,4		3,41%
Riz	11,6	11,3	11,1	11,6	11,6	12,6	13,2	11,9	14	14,4	16,8	15,5		2,67%
Maïs	1,3	1,4	3,6	2	2,4	-	3,2	2,3	1	2,4	-1,2	-2,1		

Si les importations de riz ont augmenté un peu plus vite que celles de blé dans l'ASS, celles-ci représentent un volume supérieur de 79% à celles de riz en 2011 (17,4 Mt contre 9,7 Mt). Dans la CEDEAO par contre les importations de blé et de riz se situent au même niveau en 2011 et celles de riz augmentent plus vite que celles de blé. Si les importations totales de céréales par habitant sont supérieures dans la CEDEAO (39,1 Kg/an) à celles de l'ASS (30,3 kg), celles de blé sont proches (19,1 kg contre 20,4 kg) mais celles de riz sont supérieures dans la CEDEAO (19,3 kg contre 15,5 kg). Il faut souligner que le taux de croissance très supérieur des importations nettes de riz ont bondi à partir de 2001 car elles étaient restées bien plus faibles de 1995 à 2000.

Tableau 13 – Production et échanges de céréales de la CEDEAO de 2000 à 2012

1000 t	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TC2000-11
Céréales totales														
Production	36436	37243	38985	42889	42240	47232	50667	47418	56197	47453	54191	48028	52696	2,54%
Déficit	6648	8355	8883	9356	9099	10982	10425	10446	10230	11412	11362	12230		5,70%
" en M\$	7012	8824	9444	9705	9505	11448	10907	10876	10606	12142	12369	12704		5,55%
Blé et farine équivalent-blé														
Production	90	67	62	69	80	80	87	60	75	104	142	205	147	7,77%*
Déficit	3602	3534	3901	3674	4049	5487	5163	4795	4614	5757	6044	5991		4,73%
" en M\$	468	545	536	658	799	1053	1069	1378	1553	1509	1639	2240		15,30%
Riz (production de paddy convertie en riz au taux de 65%)														
Production	7052	6708	6771	7248	7445	8369	9295	7902	10308	10444	12263	11778	12836	4,77%
" riz	4584	4360	4401	4711	4839	5440	6042	5136	6700	6789	7971	7656	8343	4,77%
Déficit	2853	4604	4755	5439	4828	5126	4934	5418	5272	5366	5099	6039		7,05%
" en M\$	692	950	925	1138	1215	1484	1505	1896	2872	2454	2265	3153		14,78%
Maïs														
Production	8060	8809	9575	10443	10620	11590	12586	11863	14033	14717	15291	16498	18260	6,73%
Déficit	115	146	192	229	203	325	301	195	277	266	140	150		2,44%
" en M\$	14	22	27	36	42	61	63	48	84	57	29	57		13,61%
Population (en 1000 hb)														
	233803	239975	245591	252074	258729	266358	273683	281209	288943	296889	305088	313539		2,70%
Déficit (importations nettes) par habitant														
Total	28,4	34,8	36,2	37,1	35,2	41,2	38,1	37,1	35,4	38,4	37,2	39,1		2,95%
Blé	15,4	14,7	15,9	14,6	15,6	20,6	18,9	17,1	16	19,4	19,8	19,1		1,98%
Riz	12,2	19,2	19,4	21,6	18,7	19,2	18	19,3	18,2	18,1	16,7	19,3		4,26%
Maïs	0,5	0,6	0,8	0,9	0,8	1,2	1,1	0,7	1	0,9	0,5	0,5		stable

Le tableau 14 présente l'évolution de la production et des déficits des céréales locales de 2000 à 2011 (2012 pour la production) dans la CEDEAO. On ne revient pas sur le maïs dont les échanges restent déficitaires malgré une forte progression de la production (a fortiori si on prend en compte 2012). Mais la production de l'ensemble des céréales locales augmente faiblement (plus si on considère 2012) car la production de mil et sorgho réunis baisse de

1,25%/an de 2000 à 2011 et même de 0,34%/an de 2000 à 2012. Quant aux échanges de céréales locales, ils sont tous déficitaires, le maïs représentant 79% de leur déficit total en 2011, car les échanges de mil et sorgho sont très faibles.

Tableau 14 – Production et échanges des céréales locales de la CEDEAO de 2000 à 2012

1000 t	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TC2000-11
Production														
Maïs	8060	8809	9575	10443	10620	11590	12586	11863	14033	14717	15291	16498	18260	6,73%
Sorgho	10039	10050	10489	11434	11481	12726	13343	12365	13585	8739	11634	10152	10790	0,10%
Mil	10390	10819	11150	12703	11625	13538	14282	14022	16753	11553	13132	7630	8883	-2,77%
Fonio	318	313	316	328	336	370	367	373	483	505	570	585	584	5,70%
Total	28807	29991	31530	34908	34062	38224	40578	38623	44854	35514	40627	34865	38517	1,75%
Déficit des échanges														
Maïs	115	146	192	229	203	325	301	195	277	266	140	150		2,44%
Sorgho	10	11	14	5	4	28	21	30	30	10	31	26		9,07%
Mil	2	41	1	1	15	8	2		28	4	43	14		19,35%
Total	127	198	207	235	222	361	324	225	335	280	214	190		3,73%

Le tableau 15 présente les projections d'importations des céréales selon que l'on stabilise les importations par tête aux niveaux de 2011, que l'on poursuive la croissance des importations par tête telle qu'observée de 2000 à 2011 ou que l'on se fixe un objectif plus contraignant et très optimiste de limiter à 1%/an pour toutes les céréales la croissance des importations par tête à partir de 2011.

Dans l'hypothèse la plus restrictive de stabilisation des niveaux d'importation par tête de 2011 les importations totales passeraient de 12,2 Mt en 2011 (dont 6 Mt de riz et 6 Mt de blé) à 20 Mt en 2030 (dont 12,4 Mt de blé et 12,5 Mt de riz) et à 31,5 Mt en 2050 (dont 15,4 Mt de blé et 15,6 Mt de riz).

Dans l'hypothèse la plus pessimiste de poursuite du taux de croissance des importations par tête observé de 2000 à 2011, les importations totales passeraient à 34,6 Mt en 2030 (dont 14,1 Mt de blé et 21,7 Mt de riz) et à 98 Mt en 2050 (dont 33,1 Mt de blé et 79,2 Mt de riz).

Tableau 15 – Projections des importations de céréales de la CEDEAO de 2011 à 2050

	2011	2020	2030	2040	2050	TC 2011-50
CEDEAO : millions d'habitants	313,5	394,9	510,1	648,6	806,6	2,45%
Importations de céréales en 1000 tonnes si stabilisation au niveau par tête de 2011						
Toutes céréales	12230	15441	19945	25360	31538	2,46%
Blé	5991	7543	9743	12388	15406	2,45%
Riz	6039	7622	9845	12518	15567	2,46%
Importations en kg/tête si poursuite du taux de croissance de 2000 à 2011						
Toutes céréales	39,1	50,8	67,9	90,8	121,5	2,95%
Blé	19,1	22,8	27,7	33,7	41	1,98%
Riz	19,3	28,1	42,6	64,7	98,2	4,26%
Importations totales en 1000 t si poursuite du taux de croissance de la consommation par tête de 2000 à 2011						
Toutes céréales	12230	20061	34636	58893	98002	5,48%
Blé	5991	9004	14130	21858	33071	4,48%
Riz	6039	11097	21730	41964	79208	6,82%
Importations en kg/tête si taux de croissance limité à 1%/an pour toutes céréales						
Toutes céréales	39,1	42,8	47,2	52,2	57,6	1%
Blé	19,1	20,9	23,1	25,5	28,2	1%
Riz	19,3	21,1	23,3	25,8	28,5	1%
Importations totales en 1000 t si croissance des importations par tête limitée à 1%/an						
Toutes céréales	12230	16902	24077	33857	46460	3,48%
Blé	5991	8253	11783	16539	22746	3,48%
Riz	6039	8332	11885	16734	22988	3,49%

C'est pourquoi il faudrait se fixer un objectif politique ambitieux de limiter à 1% par an le taux de croissance des importations par tête pour toutes les céréales. Dans ce cas les importations totales augmenteraient tout de même de 3,48%/an (taux de croissance

démographique + 1%) et passeraient à 24,1 Mt en 2030 (dont 11,8 Mt de blé et 11,9 Mt de riz) et à 46,5 Mt en 2050 (dont 22,7 Mt de blé et 23 Mt de riz).

Cela représente un défi considérable pour l'avenir car, autant la production de riz pourrait augmenter fortement, notamment au Mali, si l'on disposait des moyens de financer les infrastructures d'irrigation, autant il n'y a guère d'espoir d'augmenter significativement la production de blé en AO, puisque le climat ne le permet pas, a fortiori à l'avenir avec le réchauffement climatique, en dépit des velléités du Nigéria de promouvoir des variétés résistantes à la chaleur. Toutefois l'association Solidarité a montré au Sénégal en 2011 qu'il est possible de faire des pains de qualité contenant 40% de céréales locales ou tubercules mais aussi des galettes de type tortillas à 100% de maïs, mil ou manioc, et il convient de diffuser largement ces technologies.

1.3 – Les défis climatique et foncier de la CEDEAO

Le réchauffement climatique n'améliorera pas ces perspectives de déficit alimentaire puisque, pour le GIEC, *"Les graves problèmes de dégradation des sols et de désertification, en particulier en Afrique, sont susceptibles d'être exacerbés par les changements climatiques par le biais de l'érosion accélérée, de la baisse de la fertilité, de la salinisation et l'acidification des sols. Par conséquent, trouver des solutions pour assurer des moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés rurales... est une priorité immédiate"*. La Déclaration de Ouagadougou de 2008 sur le changement climatique précise que *"La photosynthèse ralentit à mesure que le thermomètre monte, et la recherche montre que les rendements du riz diminuent de 10 pour cent pour toute hausse de 1° C de la température nocturne"*.

Ces perspectives de forte hausse du déficit alimentaire de l'ASS et notamment de la CEDEAO sont encore assombries par un véritable vol de ses terres auquel on assiste depuis quelques années de la part des Etats d'Asie-Moyen Orient et des fonds de pension internationaux. Sous prétexte qu'ils disposent de moyens financiers considérables, ils ont fait main basse pour des décennies sur environ 50 millions d'hectares⁶ de terres des communautés villageoises africaines sans les consulter ni les indemniser, dans le but d'exporter les produits alimentaires et les agrocarburants qui en sortiront. Avec la complicité des Responsables politiques africains auxquels on a fait miroiter que les investissements qui en résulteront profiteront aux populations locales qui bénéficieront de nombreux emplois et d'un "transfert de technologie".

Certes des "Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale"⁷ ont été élaborées au sein du Comité pour la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA) qui les a approuvées le 11 mai 2012. Mais, *"Si les ONG saluent l'arrivée de ce premier "document référence" en la matière, elles ne sont pas dupes quant à son application. Le texte n'est pas contraignant et son exécution est donc laissée à la libre volonté des autorités des pays concernés. Or celles-ci ne sont malheureusement pas toujours irréprochables"*⁸. Et la Déclaration finale du Forum international de Dakar des 20 au 22 novembre 2012 sur "Les exploitations familiales agricoles principales pourvoyeuses de nourriture et de richesse en Afrique de l'Ouest" affirme : *"Nous refusons et condamnons les processus d'accaparement de nos ressources naturelles (terre, eaux, forêts...) au profit d'autres acteurs adeptes de l'agro-*

⁶ http://www.grain.org/fr/bulletin_board/entries/4431-nouveaux-jeux-de-donnees-sur-l-accaparement-de-terres

⁷ <http://www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf>

⁸ http://www.sosfaim.org/developpement-rural-FR-sosfaim-actu-sosfaim_fao_terres_foncier.htm

industrie qui freinent le développement du potentiel des exploitations familiales agricoles et compromettent l'avenir des générations futures".

De plus ces holdups sur la terre des communautés paysannes constituent un véritable sacrilège puisque leur relation avec la terre va bien au-delà d'un simple moyen d'existence matérielle car elle est un lien sacré entre les ancêtres et les générations à venir (la "terra madre" des Amérindiens vaut aussi pour l'ASS).

II – L'illusion de faire dépendre le développement agricole et la sécurité alimentaire de la CEDEAO des aides extérieures et des investissements agricoles privés

2.1 – La baisse des transferts de l'APD à l'agriculture d'ASS

Selon le rapport d'évaluation du PDDAA de 2010, *"Pour l'Afrique dans son ensemble, la part de l'aide des donateurs à l'agriculture a connu un déclin constant, de 15% en moyenne de 1980 à 1995 à 12% entre 2000 et 2002. En 2006 cette part est tombée à environ 4%. L'APD totale à l'agriculture d'ASS a été d'environ 1 milliard de \$ par an depuis les années 1990"*⁹. Selon une autre source, les transferts effectifs de l'APD (aide publique au développement) à l'agriculture d'ASS se sont limités à 1,4 Md\$ en moyenne de 1998 à 2007, correspondant à 7,6 \$ pour chacun des 184 M d'actifs agricoles d'ASS en 2007. Une aide 1 826 fois inférieure aux 13 880 \$ de subventions agricoles au sens strict des pays développés de l'OCDE à chacun de ses 16 M d'actifs agricoles en 2006. L'aide du Xe FED (2008-13) de l'UE aux pays ACP (où ceux d'ASS rassemblent 94 % de la population), qui est comptée dans l'APD multilatérale, correspond à 4 euros par habitant et par an, l'équivalent d'un paquet de bonbons et 10 300 fois moins que le PIB par tête d'un Français en 2009.

Dans le rapport d'évaluation sur les engagements de l'Aquila diffusé lors du G-8 de Camp David en 2012, sur les 39 Md\$ de besoins d'investissement des "compacts" agréés en ASS en janvier 2012, les gouvernements africains se seraient engagés pour 11,1 Md\$, les "partenaires" bilatéraux et multilatéraux pour 8,7 Md\$, mais rien de la part du secteur privé (avant les 3 Md\$ attendus de la Nouvelle Alliance) et il restait plus de 19 Md\$ à trouver.

Compter sur l'APD pour financer le développement agricole de l'ASS est irréaliste puisque les "Perspectives économiques en Afrique 2012", préparées par l'ODCE, la BAD, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et le PNUD, en conviennent : *"L'APD nette par habitant en Afrique subsaharienne est restée stable en 2008 et 2009, à 19 USD. Mais ce chiffre devrait beaucoup diminuer à terme"*¹⁰. Car *"La crise de la dette souveraine et les mesures d'austérité adoptées dans les pays de l'OCDE limitent les perspectives d'une augmentation sensible de l'aide dans les prochaines années. Une situation qui pourrait jaillir sur le fonctionnement de l'État dans pratiquement la moitié des pays africains pour lesquels l'APD reste la principale source d'apports extérieurs"*¹¹.

Pour le Professeur Richard Mkandawire du NEPAD, *"Je crois que tout le monde est d'accord que l'Afrique ne pourra pas être développée par l'aide extérieure. L'Afrique a besoin de bâtir*

⁹ <http://resakss.wordpress.com/2010/04/23/resakss-me-report-for-caadp-presented-at-6th-caadp-pp/>

¹⁰ http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/outlook/financial_flows/oda/

¹¹ http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/outlook/Flux_Financiers/

ses réussites en commençant par chercher des ressources en Afrique. Aucun pays ne s'est développé en dépendant de la seule aide extérieure"¹².

2.2 – Le respect de l'engagement de Maputo ne correspond pas forcément à des ressources budgétaires nationales

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'objectif de consacrer 10% des budgets nationaux à l'agriculture n'implique pas qu'il s'agisse de ressources nationales puisque le rapport d'évaluation de l'IFPRI affirme que *"En Afrique de l'ouest, le financement dans les pays sahéliens (dont les dépenses portent plus sur les investissements que sur les dépenses courantes) vient d'abord de l'APD et autres ressources extérieures"*¹³. Cela est confirmé pour le Ghana où *"La part des dépenses du ministère de l'agriculture dans les dépenses totales du secteur est d'environ 43 pour cent. A la suite de la table-ronde, les dépenses du ministère ont augmenté de 171,21 million de cédés en 2009 à 197,68 million en 2010 et 231,15 millions en 2011. L'essentiel de cette hausse est venu des donateurs; la part des fonds des donateurs est passée d'environ 48 pour cent en 2010 à 65 pour cent en 2011"*¹⁴.

Plus largement, selon un autre rapport, *"Bon nombre de pays sont confrontés à de grosses difficultés pour augmenter leurs recettes fiscales. La plupart des nations africaines sont caractérisées par de vastes secteurs informels et une assiette fiscale limitée. Celle-ci est en outre souvent grignotée par l'octroi excessif d'avantages fiscaux, une fiscalité inopérante sur les industries extractives et l'incapacité de l'administration fiscale à contrer les pratiques abusives des multinationales en termes de prix de transfert"*¹⁵.

Il faut aussi s'interroger sur ce que recouvrent les dépenses budgétaires agricoles, qui sont loin d'aller aux seuls investissements. Pour Marc Gansoré, secrétaire général de la Confédération paysanne du Faso (CPF), *"Il faut reconnaître que le Burkina a fait un effort sur les engagements de Maputo. D'après le bilan établi par les pouvoirs publics, 14% des dépenses publiques sont investies dans l'agriculture, soit plus que les 10% sur lesquels l'Etat s'était engagé à Maputo en 2003. De notre côté, nous avons réalisé une étude pour disséquer cet engagement de 14% et nous avons trouvé que seuls 6,7% du budget étaient directement injectés dans l'agriculture. Car ces 14% comprennent l'achat de véhicules 4x4 et de carburant, ainsi que les salaires des fonctionnaires responsables de la mise en œuvre des politiques. On ne peut donc pas dire que rien n'a été fait, mais ... nous n'avons pas besoin de voitures 4x4 et de carburant pour les fonctionnaires, mais d'investissements pour construire des barrages, faciliter l'accès au crédit et à l'équipement pour le producteur, organiser le marché"*¹⁶.

2.3 – La fausse piste de la promotion des exploitations d'agribusiness dans la CEDEAO

Au-delà de l'accaparement des terres à grande échelle, les responsables du NEPAD cherchent de plus en plus à promouvoir de grandes exploitations "modernes" en attirant les investissements privés, estimant que les petites exploitations familiales ont démontré leur impuissance à faire face au déficit alimentaire croissant de l'ASS, notamment de la CEDEAO.

¹² <http://www.nepad.org/fr/nepad/news/2347/%E2%80%9Cafrica-can%E2%80%99t-develop-through-external-aid%E2%80%9D>

¹³ <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/gfpr2012.pdf>

¹⁴ <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/ifpridp01238.pdf>

¹⁶ <http://www.inter-reseaux.org/ressources-thematiques/article/entretien-avec-marc-gansore>

Les institutions internationales ont vite légitimé ces investissements en édictant sept "Principes pour des investissements agricoles responsables qui respectent les droits, les moyens de subsistance et les ressources", principes que les organisations paysannes du monde entier ont dénoncés à Dakar en février 2011 comme de la poudre aux yeux¹⁷.

Face à la baisse de l'APD, le NEPAD a mobilisé ces dernières années les institutions internationales au chevet de l'agriculture africaine, en définissant la stratégie et les "feuilles de route" détaillées qu'elle doit impérativement suivre pour atteindre ces objectifs. C'est l'IFPRI (Institut de recherche sur la politique alimentaire internationale des USA) qui supervise le ReSAKSS (Systèmes Régionaux d'Appui à l'Analyse des Stratégies et des Connaissances), réseau panafricain établi pour faciliter les processus d'évaluation associés au PDDAA, qui collabore à la réalisation des "compacts", plans d'action régionaux et nationaux *"entre le gouvernement, l'organisation économique régionale concernée, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement"*¹⁸ pour la réalisation de leurs plans nationaux et régionaux d'investissement agricoles (PNIA et PRIA). Les 15 Etats de la CEDEAO ont adopté des compacts et des PNIA, finalement destinés aux bailleurs de fonds, réunis au sein de la Plateforme Mondiale des Donateurs pour le Développement Rural¹⁹. Si le compact régional de la CEDEAO affiche son objectif de souveraineté alimentaire²⁰, il est douteux qu'il soit compatible avec l'implication accrue de capitaux internationaux, publics comme privés, puisqu'ils exigeront de pouvoir exporter librement leur production et de respecter les règles de l'OMC.

Bien que la réunion de Ouagadougou des 26 au 30 juin 2013 consacrée à l'évaluation des PNIA de la CEDEAO ait conclu que cette démarche des "compacts " et PNIA était la seule voie à suivre, malgré les retards multiples constatés dans leur mise en œuvre²¹, cette stratégie est clairement vouée à l'échec, pour les raisons suivantes :

2.3.1 – Tous les PNIA de la CEDEAO reposent sur des financements essentiellement extérieurs aux exploitations familiales.

Au Bénin 35% devraient venir de l'aide publique extérieure, 25% des budgets nationaux, 30% du "secteur privé" – entendons par là de l'agrobusiness soit au niveau de la production soit aux niveaux amont et aval des "chaînes de valeur" (filières) – et 10% seulement des "ménages", c'est-à-dire des petites exploitations familiales qui constituent 99% des exploitations de la CEDEAO. En Côte d'Ivoire *"le gouvernement ivoirien compte essentiellement sur des investissements privés" mais également sur des appuis budgétaires de partenaires techniques de l'Etat et des ressources internes de l'Etat"*²².

2.3.2 – Le peu d'empressement des investisseurs privés à investir

En effet, selon l>ID3A – Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique lancée en 2010 par le NEPAD en partenariat avec la FAO, le FIDA et

¹⁷ <http://www.grain.org/fr/article/entries/4228-il-est-temps-de-proscrire-l'accaparement-des-terres-pas-question-de-le-rendre-responsable>

¹⁸ <http://www.caadp.net/pdf/Guide-a-lattention-des-donateurs-pour-appuyer-le-processus-du-PDDAA.pdf>

¹⁹ http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/wcaobrochure_kp.pdf

²⁰ http://www.oecd.org/document/2/0,3746,en_38233741_38247070_44425686_1_1_1_1,00.html

²¹ <http://www.hubrural.org/Video-Reportage-sur-l-Evaluation.html>

²² <http://www.paixetdeveloppement.net/afrique-cote-divoire-agriculture-recherche-de-financement-massif-pour-reformer-et-moderniser-lagriculture/>

l'ONUDI –, "Le secteur public devra donc créer et maintenir des conditions qui favorisent les investissements du secteur privé (y compris des agriculteurs) dans l'agribusiness et les agro-industries". Le rapport final de la Conférence d'Abuja du 8 au 10 mars 2010 précise que "Le secteur public...assurerait que l'agribusiness et les agro-industries auront accès à un financement abordable et pourront donc opérer sur une base rentable"²³. Et, lors du forum des 29 et 30 avril 2010 à Ouagadougou sur le thème "Accélérer la croissance : place et rôle de l'entrepreneuriat agricole", l'un des quelque 100 entrepreneurs agricoles nationaux présents, "Kani Bicaba, exploitant agricole de la Boucle du Mouhoun se confie : "l'agriculture n'est pas comme le commerce. Il nous faut beaucoup de moyens pour investir". La plupart des agrobusinessmen sollicitent le soutien des autorités pour résoudre le problème d'accessibilité au crédit"²⁴.

2.3.3 – Les modèles de production promus, notamment par les firmes d'agro-business internationales, sont les modèles classiques de production intensifs en intrants

Le Plan stratégique de relance du secteur agricole du Bénin dit clairement que "L'objectif est de faire émerger des entreprises agricoles de type PME/PMI d'agrobusiness... La promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricole apparaissent aujourd'hui comme la meilleure option pour la croissance et la réduction de la pauvreté"²⁵. On peut pourtant citer l'échec, malgré les facilités accordées par le Gouvernement du Nigéria, de l'installation dans l'État de Nazawara d'exploitants d'origine européenne chassés du Zimbabwe²⁶, ainsi que dans l'Etat du Kwara²⁷. Selon Mamadou Cissokho "Des études réalisées ces dernières années par l'IIED et le CIRAD montrent que, dans les zones où la culture industrielle a connu un début de développement, comme par exemple dans la vallée du fleuve Sénégal ou dans certaines zones cotonnières du Burkina Faso ou du Bénin, elle n'a produit des résultats intéressants que lorsque la conjoncture était favorable, et avec beaucoup plus d'aide que l'agriculture paysanne. Lorsque des crises sont intervenues, ces exploitations "modernes" n'ont pas résisté et ont souvent disparu, alors que nos exploitations familiales se sont adaptées et ont survécu"²⁸.

Cela rejoint les préconisations de l'Évaluation Internationale des Connaissances Agricoles, de la Science et de la Technologie pour le Développement (EICASTD) ayant réuni 400 experts du monde entier et dont les rapports ont été publiés en 2007 qui préconisent l'adoption de l'agroécologie et de la vulgarisation entre les paysans eux-mêmes. Mais ces préconisations d'une agriculture paysanne agro-écologique s'opposent à celles du PDDAA qui, influencé par la propagande des firmes multinationales de l'agrobusiness et les diplomates des pays développés à leur service, met l'accent sur la promotion d'exploitations "modernes" tournées vers l'exportation, l'objectif étant d'"assurer la compétitivité à long terme du secteur de l'agribusiness en Afrique".

2.3.4 – Les objectifs de croissance de la production à moyen terme sont irréalistes

Cela découle déjà de la difficulté de mobiliser les financements extérieurs ou budgétaires nationaux comme des investisseurs privés. Par exemple le PNIA du Mali adopté en 2009

²³ http://www.hlcd-3a.org/data_all/PDF_fr/a3ADI_progFram_F.pdf

²⁴ <http://www.lefaso.net/spip.php?article36542>

²⁵ http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/PSRSA_version_finale.pdf

²⁶ <http://www.thezimreview.com/2010/10/what-experience-of-less-successful-of.html>

²⁷ <http://zimbabweland.wordpress.com/2012/04/10/the-next-great-trek-from-zimbabwe-to-nigeria/>

²⁸ Mamadou Cissokho, *Dieu n'est pas un paysan*, Présence Africaine, GRAD, mars 2009.

prétend "accroître la production de céréales de 3 800 000 tonnes en 2007/08 à 10 287 874 tonnes en 2012" (remarquez la précision). Selon la FAO la production a été de 6,037 Mt en 2012. Le PNIA du Bénin de 2009 prévoyait "d'accroître sur la période 2007 à 2015... les productions du maïs de 931 599 tonnes à 1 900 000 tonnes, du riz paddy de 72 960 tonnes à 385 000 tonnes, de l'ananas de 150 000 tonnes à 600 000 tonnes, de la noix de cajou de 62 281 à 80 000 tonnes, de noix de palme de 280 000 tonnes à 505 000 tonnes, du manioc de 2 809 000 tonnes à 8 500 000 tonnes, de l'igname de 1 450 000 tonnes à 3 500 000 tonnes et du coton de 242 000 tonnes à 600 000 tonnes". Quant au Nigéria son PNIA prévoit de faire passer la superficie agricole irriguée de 1% en 2010 à 10% en 2015 et 25% en 2020! Si le PNIA du Niger est moins caricatural il prévoit néanmoins de "faire passer la contribution de l'agriculture irriguée au PIB agricole de 14% actuellement à 28% en 2015" les superficies irriguées devant passer de 85 000 ha à 160 000.

2.3.5 – Le plus grave dans la stratégie du PDDAA est qu'elle implique le libre-échange, contrairement à l'objectif de souveraineté alimentaire de l'ECOWAP

L'IFPRI-Afrique, qui pilote le PDDAA et les PNIA-PRIA, a une approche purement économique évacuant la nécessité de créer massivement des emplois agricoles : "Il est également important... de faciliter les transferts des terres de qualité à leur usage le plus productif... pour réduire l'écart avec le rendement potentiel et fournir la base d'une transformation structurelle qui permette à une proportion accrue de la population d'améliorer ses moyens d'existence en poursuivant des activités non agricoles. Comme dans le passé seules environ 20% des grandes exploitations ont survécu plus de dix ans, la clarté sur les droits fonciers et la facilité pour les transférer des entreprises non viables ou insolubles vers les utilisateurs les plus efficaces sera encore plus important pour les pays faisant face à un boom de la demande de terres"²⁹. Il s'agit donc de favoriser l'éviction des petits paysans au profit de grandes exploitations appliquant des technologies "modernes" puisque les premiers trouveront des emplois plus rémunérateurs ailleurs! Pourtant, selon les Nations Unies, malgré la croissance urbaine de l'Afrique de l'Ouest la population rurale devrait y grimper de 169 M en 2010 à 221 M en 2030 et 255 M en 2050.

Bien que "L'objectif global du PDDAA est d'éradiquer la faim et de réduire la pauvreté grâce à l'agriculture", dans son Pilier II sur "L'accès aux marchés" il priorise la compétitivité internationale des exploitations africaines plutôt que la sécurité alimentaire du continent : "La cible du PDDAA... devrait être... d'aider les Etats membres à... (b) exploiter la demande en croissance exponentielle sur les marchés émergents d'Asie et d'Amérique Latine, non seulement dans le secteur alimentaire mais également pour les matières premières et les biens transformés ; et (c) développer des stratégies pour compétir et se réapproprier les gains potentiels liés à la flambée des prix sur les marchés mondiaux et le secteur émergent des biocarburants"³⁰. Pour cela, plutôt que de chercher à bénéficier de préférences commerciales, il faut ouvrir l'agriculture africaine au grand vent du libre-échange : "Les pays africains ont d'habitude mobilisé l'essentiel de leurs efforts à solliciter des préférences, un traitement spécial et différencié, et d'autres formes d'exemptions, lesquelles de facto légitiment et donc prolongent le protectionnisme mondial et ses effets négatifs avérés sur la croissance agricole, la réduction de la pauvreté, et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les recherches effectuées montrent que les préférences, malgré leur large et forte attractivité politique, ont en général beaucoup moins de valeur qu'elles n'apparaissent... La Chine et l'Inde, mais également beaucoup d'autres économies émergentes d'Asie et d'Amérique Latine sont à

²⁹ <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/wcaotn01.pdf>

³⁰ http://www.caadp.net/pdf/PDDAA_Domaine%20%20A_FR.pdf

cibler comme futures destinations des exportations". Il faut donc "travailler à la mise en place des accords de commerce avec l'Inde, la Chine et les autres têtes de file des économies émergentes". On croit rêver!

2.3.6 – Il est irréaliste et dangereux de faire dépendre l'avenir à long terme de la sécurité alimentaire de la CEDEAO des financements extérieurs aux exploitations paysannes

Rappelons-nous le formidable défi démographique auquel est confrontée la CEDEAO à long terme puisqu'elle passerait de 302 M en 2010 à 807 M en 2050 et à 1,622 Md en 2100. Puisque déjà avec la population actuelle la stratégie agricole est bâtie sur le recours à des financements extérieurs publics et privés massifs qui sont défallants, il est urgent de changer radicalement de stratégie en la basant essentiellement sur l'autofinancement des exploitations paysannes grâce à des prix rémunérateurs.

III – La nécessité absolue de refonder l'ECOWAP sur la souveraineté alimentaire par une protection à l'importation garantissant des prix agricoles rémunérateurs

C'est la seule voie pour son développement durable à long terme. Bien que toutes les communautés économiques régionales (CER) d'ASS affichent ouvertement un objectif de souveraineté alimentaire (SA), et en particulier l'ECOWAP de la CEDEAO, le PDDAA se limite à parler de sécurité alimentaire et se prononce contre une hausse de la protection des marchés intérieurs comme on l'a vu.

En dehors même des relations avec l'UE, le refus d'augmenter les droits de douane (DD) agricoles déjà très faibles en moyenne de l'ASS est suicidaire et empêchera tout développement non seulement agricole mais aussi global. Il est urgent que les responsables politiques d'ASS et les économistes à leur service ouvrent les yeux et ne prennent plus pour argent comptant les proclamations libre-échangistes du reste du monde, notamment de l'UE et des EU mais aussi des grands pays émergents (Brésil, Chine, Inde). L'ASS doit s'inspirer des méthodes utilisées par l'UE et les USA pour développer leur agriculture, notamment une protection très efficace de leur marché intérieur qu'ils déniaient aujourd'hui à l'ASS.

3.1 – Même sur la question cruciale des APE, l'Union Africaine est restée frileuse

Dans le modèle de texte d'APE proposé le 30 janvier 2009 par l'UA, si l'article 4 met en avant que les APE doivent permettre de renforcer l'intégration régionale, l'article 5 souligne *"l'importance d'une intégration effective des Etats dans l'économie mondiale comme moyen de tirer des avantages significatifs de la mondialisation"*. La Déclaration des ministres du commerce de l'UA à Kigali le 2 novembre 2010 reste dans la même ambiguïté : *"Rappelant... les objectifs fixés pour les APE dans l'Accord de... Cotonou qui sont, entre autres,... le renforcement des initiatives des pays ACP en matière d'intégration régionale, et l'intégration progressive de ces pays dans l'économie mondiale"*³¹.

Pourtant les pays non PMA perdraient davantage eux-mêmes à signer un APE qu'à ne pas le faire comme cela a été démontré aussi bien pour le Ghana et la Côte d'Ivoire que pour le Kenya. Les ministres du commerce de la CEDEAO ont proposé en novembre 2011 de créer un Fonds de solidarité qui compenserait les pertes subies par le Ghana et la Côte d'Ivoire en cas de non ratification des APE intérimaires déjà signés. Le seul Ghana perdrait 378 millions

³¹ http://www.acp-eu-trade.org/library/files/UA_FR_151110_UA_Declaration%20de%20KIGALI%20sur%20les%20APE.pdf

de dollars de recettes douanières s'il devait supprimer ses droits de douane sur 80% de ses importations venant de l'UE alors qu'en cas de refus de ratifier l'APE, il perdrait seulement 58 millions de dollars en droits de douane de l'UE sur ses exportations (de bananes et ananas principalement)³². La perte de la Côte d'Ivoire serait encore plus forte et surtout les 11 PMA de la CEDEAO seraient les plus gros perdants puisque la libre circulation des produits au sein de la CEDEAO ferait qu'ils ne pourraient plus taxer les importations venant de l'UE alors que leur statut de PMA les dispense d'ouvrir leur marché aux exportations de l'UE sans avoir à signer d'APE. Quant au Nigéria il perdrait 478,4 millions de dollars et a même refusé de signer un APE intérimaire³³. De même le Président du South Centre et ancien Président de Tanzanie, Mr. Benjamin W. Mkapa, a montré, dans un discours remarquable du 13 février 2012 à Arusha que, si le Kenya ratifiait l'APE, il devrait certes payer 43,8 millions d'euros sur ses exportations vers l'UE (fleurs et poissons principalement) mais, s'il le ratifie, il perdrait 138,4 millions d'euros en droits de douane sur 80% de ses importations venant de l'UE³⁴. Ici encore ce seraient les 4 autres Etats-membres PMA de la Communauté économique est-africaine (Burundi, Ouganda, Rwanda, Tanzanie) qui ne pourraient plus taxer 80% de leurs importations venant de l'UE.

Sans avoir la place ici de rappeler toutes les bonnes raisons pour ne pas signer l'APE, soulignons seulement l'argument juridique très fort que l'on n'a pas utilisé : puisque les importations des 12 PMA d'AO représentent 37,7% de leurs importations de l'UE et qu'ils sont exemptés de réduction de droits de douane au titre de la Décision "Tout sauf les armes" de l'UE en 2001, l'AO ne devrait ouvrir son marché qu'à 42,3% (80% - 37,7%) de ses importations venant de l'UE. Hélas la CEDEAO a accepté d'ouvrir son marché à 75% des exportations de l'UE.

3.2 – L'exemple des produits laitiers : comparaison du Kenya et de l'Afrique de l'Ouest

Le tableau 16 montre que la production de lait du Kenya a creusé un écart croissant avec celle de l'AO : elle lui était supérieure de 53% en 2000 et de 87 % en 2010. Pourtant l'effectif des vaches laitières d'AO est resté supérieur à celui du Kenya jusqu'en 2009 et l'explication réside dans le rendement moyen des vaches laitières qui a stagné en AO à 227 kg de lait en moyenne alors qu'il a été le double au Kenya (532 kg) bien qu'ayant beaucoup fluctué en fonction des aléas climatiques (défavorables en 2010) et si ce rendement moyen cache de fortes disparités entre vaches traditionnelles et vaches croisées beaucoup mieux nourries.

Le tableau montre aussi que la consommation par tête de produits laitiers en équivalent-lait du Kenya a été 7,1 fois supérieure, en moyenne comme en 2010, à celle de l'AO.

Malgré l'énorme disparité dans les niveaux de consommation de lait par tête il y a un contraste saisissant entre l'énorme déficit de l'AO en produits laitiers et l'excédent du Kenya, si bien que les importations en équivalent-lait de l'AO ont représenté en moyenne, de 2000 à 2010, 93,2% de la production contre 5,1% seulement au Kenya. Cela s'est traduit par un coût d'importations nettes de 955 M\$ en moyenne de 2007 à 2010 pour l'AO alors que le Kenya encaissait 6,1 M\$

³² <http://www.bilaterals.org/spip.php?article21540>; <http://www.bilaterals.org/spip.php?article21550>

³³ http://www.bilaterals.org/article.php3?id_article=12164

³⁴ <http://www.bilaterals.org/spip.php?article21549>;

http://www.southcentre.org/index.php?option=com_content&view=article&id=1702%3Asb60&catid=144%3Asouth-bulletin-individual-articles&Itemid=287&lang=en

d'excédent, qui est modeste car le Kenya a privilégié la consommation intérieure à l'exportation.

Tableau 16 – Production, échanges et consommation de lait de vache en AO et au Kenya de 2000 à 2010

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010/95
Production de lait de vache en tonnes												
AO	1454215	1563904	1567011	1613356	1716488	1786908	1877378	1836994	1919570	2002986	2067614	+42,8%
Kenya	2224000	2444150	2811950	2819500	2829900	2650000	3500000	4230000	3595200	3893000	3867800	+73,9%
Effectif de vaches laitières												
AO	6622219	6971008	7060664	7279215	7602051	7947206	8342010	8243089	8349330	8898574	9082700	+37,2%
Kenya	4690000	4000000	4000000	5375500	5500000	5857140	6200000	7500000	7200000	7330000	9350000	+99,4%
Rendement en kg de lait par vache												
AO	220	224	222	222	226	225	225	223	230	225	228	
Kenya	474	611	703	525	515	452	565	564	499	531	414	
Echanges d'Afrique de l'Ouest en tonnes d'équivalent lait												
Exportations	71086	75027	66632	121046	76515	82984	83162	51826	117456	86171	75367	+79,5%
Importations	1079762	1127118	1197229	1497213	1586396	1611089	1898934	2331063	1772202	1921374	2070564	+80,2%
Solde	-1008676	-1052091	-1130597	-1376167	-1509881	-1528105	-1815764	-2279237	-1654746	-1835203	-1995197	+80,3%
Echanges du Kenya en tonnes d'équivalent lait												
Exportations	2841	2899	1945	2581	8661	15020	23066	40499	35187	27903	38748	+882%
Importations	14688	30170	9223	3510	11692	5322	12294	15883	15420	27386	32050	+86,5%
Solde	-11847	-27271	-7278	-929	-3031	9698	10772	24616	19767	517	6698	
Solde des échanges en 1000 dollars												
AO	-307375	-340646	-344921	-464808	-575210	-654653	-712015	-1138804	-945601	-738051	-999403	
Kenya	-3980	-8507	-2101	-19	-1266	1755	4142	11563	9129	2081	1596	
Population en 1000 habitants												
AO	235722	241718	247893	254252	260799	267541	274480	281623	288967	296515	304263	+29,1%
Kenya	31254	32076	32928	33805	34702	35615	36541	37485	38455	39462	40513	+29,6%
Consommation totale (production + importations – exportations)												
AO	2462891	2615995	2697608	2989523	3226369	3315013	3693150	4116231	3574316	3838189	4062811	+55,2%*
Kenya	2235847	2471421	2819228	2820429	2832931	2640302	3489228	4205384	3575433	3892483	3861102	+82%*
Consommation en kg par habitant												
AO	10,4	10,8	10,9	11,8	12,4	12,4	13,5	14,6	12,4	12,9	13,4	+24%*
Kenya	71,5	77	85,6	83,4	81,6	74,1	95,5	112,2	93	98,6	95,3	+44,2%*
Droit de douane sur la poudre de lait												
CEDEAO	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	
Kenya	25%	25%	35%	35%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	

Source : Faostat.

La raison essentielle de cette grande disparité dans les niveaux d'autosuffisance en produits laitiers réside dans les niveaux très différents de protection à l'importation, en particulier du lait concentré (en poudre ou pas) qui a représenté l'essentiel des produits laitiers importés : 88,5% en moyenne pour le Kenya et 93,3% pour l'AO. Il est éclairant de constater le parallèle entre la hausse du droit de douane au Kenya – passé de 25% en 2000 et 2001 à 35% en 2002 et 2003 puis à 60% depuis 2004 – et l'évolution du solde de moins en moins déficitaire puis excédentaire à partir de 2005, la baisse de l'excédent en 2008 et 2009 pouvant s'expliquer par la préférence donnée à la consommation intérieure. Au contraire le droit de douane sur le lait concentré est resté à 5% dans la CEDEAO.

Indépendamment des différences dans les niveaux de DD, les pays développés et certains pays émergents subventionnent fortement leurs agriculteurs et firmes agroalimentaires, ce qui un double impact de subvention à l'exportation (dumping) et de protection à l'importation. Mais l'on n'a pas l'espace ici pour revenir sur ce thème.

3.3 – La faible dépendance des pays occidentaux et émergents relativement à l'ASS sur les produits alimentaires de base : céréales, produits laitiers, viandes

Le tableau 17 met en évidence la très faible dépendance alimentaire – mesurée par le ratio de la moyenne des importations à la consommation (assimilée à la somme production + importations – exportations, en faisant abstraction des variations de stocks) – de 2000 à 2009 en produits alimentaires de base que sont les céréales, produits laitiers et viandes, de l'UE, des USA, de la Chine, de l'Inde et du Brésil comparativement à la forte dépendance de l'Afrique, en distinguant Afrique du Nord, subsaharienne (ASS) et de l'Ouest (AO). Les données de l'UE concernent l'UE légale : UE15 de 2000 à 2003, UE25 de 2004 à 2006 et UE27 depuis 2007.

La moindre dépendance de l'Afrique en viandes, relativement à celle en céréales et produits laitiers, s'explique notamment par le fait que la pauvreté du continent, notamment de l'ASS, limite beaucoup la consommation de viandes et donc les importations.

Tableau 17 – Importations en volume en % de la consommation alimentaire de base de 2000 à 2009

	Céréales	Produits laitiers*	Viandes
UE	5,3%	1,5%	3,7%
Etats-Unis	1,9%	2,6%	3,8%
Chine	2,7%	9,8%	1,5%
Inde	0,5%	0,08%	0,01%
Brésil	13,8%	2,9%	0,3%
Afrique	28,6%	19,9%	7,5%
Afrique du Nord	45,1%	23,7%	5,9%
Afrique Subsaharienne	19,4%	16,5%	8,2%
Afrique de l'Ouest	19,3%	38,1%	7,0%

Source : Faostat; * en équivalent-lait

Ces grandes différences de dépendance alimentaire entre pays développés, pays émergents et Afrique, notamment ASS et AO, s'explique essentiellement par la forte protection du marché intérieur des premiers, que l'on doit mesurer en ajoutant aux droits de douane les subventions internes sur ces produits par suite de leur effet de substitution à l'importation.

Le tableau 18 montre les grandes différences dans les niveaux de droits appliqués actuels pour les céréales, le lait concentré (notamment en poudre) et les viandes congelées bovine, porcine et de volaille. Il s'agit ici des droits NPF (de la Nation la plus favorisée) appliqués les plus récents, c'est-à-dire hors droits préférentiels consentis à certains pays, et qui s'appliquent notamment aux importations venant des pays occidentaux. On voit que la CEDEAO a globalement les droits les plus faibles car, même si plusieurs pays ont des droits inférieurs voire nuls sur certains produits, leurs droits sur les autres céréales et les autres viandes et produits laitiers sont très supérieurs. Une exception pour les USA qui ont généralement des DD faibles, sauf sur le sucre et de nombreux produits laitiers.

Tableau 19 – Droits de douane NPF moyens appliqués comparés : céréales, lait concentré et viandes congelées

	Blé tendre	Blé dur	Riz	Maïs	Lait concentré	Viandes congelées		
						bovine	porcine	volaille
UE	95 €/t	148 €/t	175 €/t	94 €/t	1254 €/t	12,8%+1768 €/t	536 €/t	299 €/t
USA	3,5 \$/t	6,5 \$/t	11,20%	5 \$/t	33 \$/t	44 \$/t	0%	88 \$/t
Japon	123 \$/t	124 \$/t	4300 \$/t	113 \$/t	35%	50%	0%	11,90%
Canada	76,50%	49%	0%	0%	3223 \$/t	26,50%	0%	238%
Suisse	32-78 \$/t	78 \$/t	8 \$/t	42-482 \$/t	3392 \$/t	7959 \$/t	94,5 \$/t	315 \$/t
Norvège	355 \$/t	355 \$/t	0%	297 \$/t	3812 \$/t	5380 \$/t	4107 \$/t	4285 \$/t
Chine	65%	65%	65%	65%	10%	25%	20%	20%
Inde	0%	0%	70%	50%	60%	30%	30%	30%
Turquie	80%	70%	45%	130%	150%	225%	225%	65%
Thaïlande	0%	0%	30%+87\$/t	30%+87\$/t	30%	50%	40%	30%
Kenya	0%	35%	35%	50%	60%	25%	25%	25%
CEDEAO	5%	5%	10%	5%	5%	20%	20%	20%

Source : base de données OMC sur les droits de douane appliqués (<http://tariffanalysis.wto.org/QueryEdit.aspx>)

3.4 – Stratégie pour mettre en place des prix agricoles rémunérateurs dans la CEDEAO

3.4.1 – Le TEC de la CEDEAO ne peut garantir des prix agricoles stables et rémunérateurs

Malgré tous les efforts faits depuis l'adoption de l'ECOWAP en 2005 pour mettre en place une 5^e bande à 35% dans le TEC de la CEDEAO – un processus qui devrait être officialisé par les Chefs d'Etat et de gouvernement à Dakar en octobre 2013 – ainsi que des mesures de sauvegarde, tout ceci sera impuissant à garantir les prix agricoles rémunérateurs et stables qui sont impératifs pour que les agriculteurs aient confiance en l'avenir et investissent et que les banques leur prêtent en toute sécurité. Pour plusieurs raisons.

3.4.1.1 – Le TEC n'est pas consolidé à l'OMC

Contrairement à l'UE qui est Membre à part entière de l'OMC et représente ses 28 Etats membres (EM) dans les négociations commerciales et les poursuites devant l'Organe de règlement des différends, la CEDEAO n'est pas membre de l'OMC, seuls 14 de ses 15 EM le sont (pas le Libéria dont le processus d'accession a vraiment démarré en juillet 2012, mais c'est un processus qui demande au minimum 5 ans en général). Seuls 14 EM ont des DD consolidés tandis que le TEC n'est qu'un accord sur les DD appliqués. Or toutes les négociations sur les DD à l'OMC, notamment celles en cours du Doha Round, portent sur la réduction des DD consolidés. De même l'APE négocié entre l'AO et l'UE porte sur la réduction des DD appliqués et les APE intérimaires eux-mêmes signés par la Côte d'Ivoire et le Ghana (mais pas encore ratifiés) interdisent d'augmenter les DD appliqués alors que ces pays disposent de DD consolidés, sans doute parce que ces APE intérimaires sont destinés à disparaître si l'APE régional est signé. Qui plus est, même les mesures de sauvegarde prévues par la CEDEAO ne pourraient relever les DD à un niveau supérieur à ceux appliqués aux pays tiers. Ces dispositions sont contraires à l'article II du GATT. D'ailleurs disposer d'un TEC consolidé minimiserait la nécessité de mesures de sauvegarde, toujours difficiles à mobiliser et limitées dans le temps, comme le souligne la FAO, disant qu'une des raisons pour laquelle 16 des 22 PED qui auraient pu utiliser la Clause de sauvegarde spéciale (CSS) de l'Accord sur l'agriculture (AsA) ne l'ont pas fait parce que *"les niveaux de leurs droits consolidés étaient suffisamment élevés pour que ces pays relèvent les taux appliqués"*³⁵.

3.4.1.2 – 13 EM de la CEDEAO ont aussi consolidé des "autres droits ou impositions" (ADI) d'un niveau élevé

Le tableau 20 montre le niveau des DD consolidés et des ADI consolidés, donc des DD + ADI consolidés des 14 EM de la CEDEAO. Tout membre de l'OMC a bénéficié de trois ans pour contester la validité des ADI déposés en 1993 ou 1994 par d'autres membres de l'OMC, après quoi ces ADI ont été définitivement consolidés et s'ajoutent donc aux DD consolidés proprement dits. Compte tenu de la part de chaque EM dans les importations agricoles de la CEDEAO en 2010 (Libéria exclus), on en déduit le DD + ADI consolidé moyen de la CEDEAO.

En moyenne le DD consolidé de la CEDEAO est de 65,6%, les ADI consolidés de 27,9%, donc les DD+ADI consolidés sont de 93,5% et, compte tenu de l'importance du Nigéria dans les importations agricoles totales alors que ses DD+ADI consolidés sont les plus élevés, les DD+ADI consolidés de la CEDEAO sont en moyenne de 105,8%.

³⁵ FAO, *A special safeguard mechanism for developing countries*, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/j5425e/j5425e01.pdf>

Tableau 20 – Droits de douane et Autres droits et taxes consolidés des Etats de la CEDEAO en 2010

Importations en M\$	DD consolidés 1	ADI consolidés [⌘] 2	Total consolidé 3	Importations 2010 (4)	% importations 5	Total consolidé pondéré (6=3*5)
Bénin	61,80%	19%	80,8%	460	3,79%	306,22
Burkina	98,20%	50%	148,2%	307	2,53%	374,95
Cap Vert	19,30%		19,3%	204	1,68%	32,42
Côte d'Ivoire	14,90%	15%	29,4%	1284	10,57%	310,76
Gambie	104,20%	10%	114,2%	174	1,43%	163,31
Ghana	97,20%		97,2%	1215	10%	972
Guinée	39,70%	23%	62,7%	424	3,49%	218,82
Guinée Bissau	40%	25%	65%	91	0,75%	48,75
Libéria*						0
Mali	59,20%	50%	109,2%	395	3,25%	354,90
Niger	84,20%	50%	134,2%	351	2,89%	387,84
Nigeria	150%	80%	230%	5637	46,4%	10672
Sénégal	29,80%	44%	73,8%	1193	9,82%	724,72
Sierra Leone	40,30%	20%	60,3%	184	1,51%	91,05
Togo	80%	4%	84%	229	1,89%	158,76
Total	918,8%	390%	1308,3%	12148	100%	14816,5
Moyenne	65,6%	27,9%	93,5%	867,7		105,8%

Sources : OMC, FAOSTAT; * le Libéria n'est pas membre de l'OMC et n'a pas de DD consolidés; ⌘ pour certains EM les ADI consolidés varient selon les lignes tarifaires et le taux indiqué ici n'est qu'une moyenne approximative.

Si la plupart des EM ont consolidé un DD et un ADI unique pour l'ensemble de leurs lignes tarifaires agricoles, certains comme le Sénégal les ont ensuite réduit et identifiés par ligne tarifaire.

Quentin de Roquefeuil, de l'ECDPM, n'aurait pas dû affoler les EM de la CEDEAO – dans un article du 12 août 2013 placé sur les sites du Hub Rural et d'Inter-Réseaux – en disant que *"l'application des taux du TEC CEDEAO mettrait certains États membres en violation de taux consolidés à l'OMC (ce qui est le cas pour une belle poignée de lignes tarifaires agricoles). La CEDEAO devra alors apporter des compensations, sous forme de rabaissement tarifaire, aux membres de l'OMC négativement affectés par la modification des droits consolidés... Fonctionnaires, sortez vos calculettes !... Si une issue régionale n'est pas trouvée aux négociations [de l'APE], un accord bilatéral pourrait remettre en cause l'existence même du TEC"*³⁶. Il y a là trois assertions contestables : la première est que, précisément, la CEDEAO n'a pas de droits consolidés; la deuxième est que les EM ont, eux, des droits consolidés totaux bien supérieurs à ceux des seuls DD, en tenant compte des ADI; la troisième est le fait d'écrire que le TEC pourrait être remis en cause par l'APE alors que le TEC peut être consolidé à des niveaux élevés après adhésion de la CEDEAO à l'OMC.

On le voit, les DD consolidés des EM de la CEDEAO sont très supérieurs à leurs DD appliqués puisque ceux-ci seront au plus de 35% pour 130 lignes tarifaires, même plusieurs EM ajoutent des droits supplémentaires soit sous la forme de Taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) de 10% prévu par le TEC de la CEDEAO, soit en basant les DD sur des valeurs de référence et non sur les prix CAF de façon à tenir compte notamment du dumping des produits importés. Soit tout simplement en interdisant toute importation soit toute l'année, comme c'est le cas de la viande de volaille au Sénégal depuis 2005, soit dans les périodes de production locale (cas de l'oignon et de la pomme de terre dans plusieurs EM, notamment au Sénégal et en Guinée). Dans tous les cas les EM de la CEDEAO ont une énorme marge de manœuvre pour relever leurs DD appliqués.

³⁶ <http://www.ecdpm-talkingpoints.org/le-tarif-exterieur-commun-de-la-cedeao-est-il-une-bonne-nouvelle-pour-les-paysans-de-lafrique-de-louest-francophone/>

Toutefois il y a une volonté délibérée de l'OMC d'ignorer l'existence des ADI, ce qui peut s'expliquer par le fait que l'écrasante majorité des membres de l'OMC n'ont pas notifié d'ADI, les seuls à l'avoir fait étant la plupart des pays d'ASS (sauf Afrique du Sud et CAP Vert, entré à l'OMC en 2008), certains petits pays d'Amérique centrale, le Maroc et le Bangladesh. Cette attitude correspond à la volonté de l'OMC de faire baisser partout les DD appliqués. Le paradoxe est que des lignes tarifaires agricoles supérieures à 100% seront possibles pour les produits sensibles des pays développés (paragraphe 76 du Projet de modalités agricoles du 6 Décembre 2008).

3.4.2 – La CEDEAO doit déposer d'urgence sa candidature à l'OMC

Ceci afin de pouvoir négocier au nom de ses EM et de disposer à cette fin, comme tous les membres de l'OMC, de DD consolidés, les seuls qui fassent l'objet de négociations à l'OMC. Comme l'OMC n'est pas destinée à disparaître – même s'il est absolument nécessaire de rendre ses règles plus équitables et de les assujettir à une hiérarchie des norme priorisant les droits humains fondamentaux, les clauses sociales fondamentales de l'OIT et le respect des conventions internationales sur l'environnement –, la CEDEAO ne doit pas perdre de temps pour se doter des mêmes droits que les pays développés et émergents et pouvoir peser enfin dans les négociations tant multilatérales que bilatérales. En gardant à l'esprit que sa population sera égale à celle de l'UE28 dès 2030 et la dépasserait de 58% en 2050.

3.4.3 – La CEDEAO pourra refonder alors sa protection sur des prélèvements variables

Il ne suffit pas de relever les DD car les DD *ad valorem* – pourcentage ajouté au prix CAF à l'importation – n'assurent pas une protection suffisante lorsque les prix mondiaux en dollars sont très bas ou que le taux de change du pays importateur est apprécié par rapport au dollar, ce qui est le cas des EM de la zone franc de la CEDEAO. Au contraire des prélèvements variables (PV) sont la différence entre le prix d'entrée en monnaie nationale – déterminé politiquement pour une campagne de commercialisation de façon à ce que, après déduction des frais de transport jusqu'aux zones de plus grande consommation, il soit rémunérateur pour la majorité des agriculteurs – et le prix CAF converti en monnaie nationale de chaque importation.

Bien que formellement interdits par l'Accord sur l'agriculture (AsA) de l'OMC, les PV n'ont pas disparu mais portent plusieurs masques :

La FAO a souligné que l'UE a maintenu des PV qui n'avouent pas leur nom pour certaines céréales et certains fruits et légumes frais. Et l'UE a reconnu que, tant que les PV ne sont pas supérieurs aux DD consolidés, ils doivent être autorisés.

Puisque les PV mesurent l'écart entre les prix intérieurs et mondiaux, de très nombreuses mesures de ce type sont autorisées par l'OMC :

- Les subventions aux produits exportés sont des PV négatifs. Or les restitutions continuent à être tolérées par l'AsA, même si l'UE s'est engagée à les supprimer si le Doha Round est finalement conclu. Il n'y a aucune raison pour que l'OMC n'interdise qu'une partie des PV – ceux à signe positif – alors qu'elle n'interdit pas ceux à signe négatif constitués par les subventions aux produits exportés, qu'elles soient à l'exportation ou internes. Or l'impact sur la volatilité des prix mondiaux dû à l'ensemble des subventions aux produits exportés est bien

supérieur à l'impact supplémentaire sur cette volatilité qu'auraient des PV par rapport aux DD *ad valorem*.

- La taxation des exportations – autorisée par l'OMC bien que fortement critiquée – est aussi un PV négatif puisque c'est la différence entre le prix mondial et le prix intérieur dans le cas où le premier est supérieur au second.

- Les subventions internes sont aussi des PV par leur effet de substitution à l'importation : en compensant la baisse des prix garantis à un niveau proche des prix mondiaux, elles réduisent les besoins d'importation.

Des DD élevés peuvent isoler, plus que des PV, les prix intérieurs des fluctuations des prix mondiaux.

Les PV ne sont pas "*moins transparents et moins quantifiables*" pour les opérateurs commerciaux que des DD. Ce n'est pas parce que le PV est équivalent à un DD dont le taux varie à chaque importation qu'il est moins transparent et quantifiable puisque chaque exportateur potentiel sait à l'avance que, durant une campagne de commercialisation donnée, le prix d'entrée sur le territoire du pays à PV est fixe pour un an (c'était le cas dans l'UE) et il peut donc calculer le montant du PV compte tenu de son prix CAF.

Si la CEDEAO et ses EM avaient eu des PV ils n'auraient pas eu besoin de supprimer les DD durant la flambée des prix de 2007-08 puisque, le prix CAF étant supérieur au prix d'entrée choisi, aucun PV n'aurait été perçu tandis que, avec la chute du prix CAF en 2009, des PV auraient à nouveau été perçus alors que de nombreux EM de la CEDEAO n'ont pas rétabli les DD.

Enfin, et ce n'est pas le moindre avantage, les PV se prêtent moins à la corruption que les DD. S'il est facile et courant de sous-facturer l'importation afin de réduire le DD, la sous-facturation accroît au contraire le PV. La manœuvre consisterait alors à surfacturer mais cela réduirait la compétitivité du produit dans le pays d'importation, ce qui n'est pas intéressant pour l'importateur. Or la collusion entre douaniers et importateurs est très importante dans la CEDEAO comme l'affirmait le 7 novembre 2007 "*Le contrôleur général du Service des douanes du Nigeria, Mr. Buba Gyang, [qui] a déclaré que plus de 80 pour cent des documents d'importation présentés par les importateurs à la frontière sont falsifiés*"³⁷.

Pour plus de détails sur la stratégie à suivre pour mettre en place des prélèvements variables dans la CEDEAO, lire Jacques Berthelot, *Réguler les prix agricoles*, L'Harmattan, 2013.

³⁷ <http://tradeafrica.blogspot.com/2007/11/most-import-documents-presented-at.html>